

**Rapport ministériel sur le rendement**

**Ministère de la Justice  
Canada**

**2014-2015**

---

L'honorable Jody Wilson-Raybould, C.P., députée  
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales, et cela sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;

d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et le nom de l'organisation qui en est l'auteur;

d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite du ministère de la Justice du Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère de la Justice du Canada à l'adresse [www.justice.gc.ca](http://www.justice.gc.ca).

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada  
représentée par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2015

ISSN 2368-3252  
No de cat. J1-7F-PDF

## Table des matières

Message du Ministre .....	1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation.....	2
Profil organisationnel .....	2
Contexte organisationnel .....	2
Raison d'être .....	2
Responsabilités.....	2
Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes .....	3
Dépenses réelles.....	13
Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada .....	15
Tendances des dépenses du Ministère.....	16
Budget des dépenses par crédit voté .....	17
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique .....	18
Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible .....	18
Programme 1.1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien.....	18
Sous-programme 1.1.1 : Politiques juridiques et lois .....	20
Sous-programme 1.1.2 : Appui au système de justice .....	22
Sous-sous-programme 1.1.2.1 : Justice pénale et représentation juridique	24
Sous-sous-programme 1.1.2.2 : Victimes d'actes criminels .....	27
Sous-sous-programme 1.1.2.3 : Justice pour les jeunes .....	29
Sous-sous-programme 1.1.2.4 : Justice familiale .....	31
Sous-sous-programme 1.1.2.5 : Autochtones et justice dans le Nord .....	34
Sous-sous-programme 1.1.2.6 : Justice en langues officielles.....	36
Programme 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels.....	39
Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité.....	41
Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement.....	42
Services internes .....	44
Section III : Renseignements supplémentaires .....	47
Faits saillants des états financiers .....	47
États financiers.....	52
Tableaux de renseignements supplémentaires .....	52
Dépenses fiscales et évaluations .....	53
Section IV : Coordonnées de l'organisation.....	54
Annexe : Définitions .....	55
Notes de fin de document .....	58



## Message de la Ministre

J'ai le plaisir de présenter le Rapport ministériel sur le rendement de 2014-2015 du ministère de la Justice.

Ce rapport expose en détail les réalisations du ministère de la Justice au cours de la dernière année, lesquelles réalisations ont été rendues possibles grâce au professionnalisme et à l'expertise du personnel du Ministère.

Encore une fois, le Ministère n'a ménagé aucun effort pour appuyer et faire avancer les priorités du gouvernement du Canada. Cette année, le Ministère a contribué à élaborer des mesures législatives afin d'appuyer les victimes d'actes criminels, à lutter contre la cybercriminalité, et à répondre à certains défis sociaux les plus complexes du pays.

Les fonctionnaires du Ministère ont continué de fournir des conseils spécialisés de haut niveau, des services législatifs et touchant le contentieux à d'autres ministères au sein du gouvernement fédéral et à l'égard de plusieurs milliers de litiges à travers le pays.

Je félicite tous les employés du ministère de la Justice de leur engagement et de leur travail acharné. Je vous invite à lire ce rapport pour connaître tous les détails des activités du Ministère au cours de la dernière année.



---

L'honorable Jody Wilson-Raybould, c.p., députée  
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

## SECTION I : VUE D'ENSEMBLE DES DÉPENSES DE L'ORGANISATION

### Profil organisationnel

**Ministre** : Jody Wilson-Raybould

**Ministre responsable en 2014-2015** : Peter MacKay

**Sous-ministre** : William F. Pentney

**Portefeuille ministériel** : Justice

**Principale autorité législative** : [\*Loi sur le ministère de la Justice\*](#)<sup>i</sup>

**Année de création** : 1868

### Contexte organisationnel

#### Raison d'être

Le [ministère de la Justice](#)<sup>ii</sup> a pour mandat de soutenir la double fonction de [ministre de la Justice et procureur général du Canada](#)<sup>iii</sup>.

Dans le cadre du régime fédéral canadien, l'administration de la justice est un champ de compétence partagé entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Le Ministère assiste le [ministre de la Justice](#)<sup>iv</sup> dans l'exécution de ses responsabilités, qui englobent 52 lois et secteurs du droit fédéral, en assurant un cadre juridique national bilingue et bijuridique, principalement dans les domaines suivants : la justice pénale (y compris la justice pour les victimes d'actes criminels et la justice pénale pour les adolescents), la justice familiale, l'accès à la justice, le droit applicable aux Autochtones, le droit public et le droit international privé.

Le Ministère soutient également le procureur général dans ses fonctions de premier conseiller juridique de la Couronne, tant dans les activités courantes de l'État que dans l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes et services pour les Canadiens. Le Ministère fournit des avis juridiques au gouvernement et aux ministères et organismes fédéraux, représente la Couronne dans les contentieux des affaires civiles et devant les tribunaux administratifs, et rédige des textes législatifs.

#### Responsabilités

Le ministère de la Justice a été créé officiellement en 1868 lorsque le Parlement a adopté la [\*Loi sur le ministère de la Justice\*](#)<sup>v</sup> qui énonce les rôles et les responsabilités du Ministère, ainsi que ceux du ministre de la Justice et procureur général du Canada.

Le ministère de la Justice exerce les trois fonctions distinctes suivantes auprès du gouvernement du Canada :

- ministère stratégique ayant de vastes responsabilités de contrôle de toutes les affaires touchant l'administration de la justice qui sont de ressort fédéral – à ce titre, il cherche à assurer un système de justice canadien équitable, adapté et accessible pour tous les Canadiens;
- prestataire de services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative aux ministères et organismes fédéraux; et
- organisme central secondant le ministre de la Justice pour conseiller le Cabinet à l'égard de toutes les affaires juridiques.

Le ministère de la Justice compte environ 4 400 employés dévoués équivalents temps plein. Cinquante-huit pour cent des employés du ministère de la Justice travaillent dans la région de la capitale nationale. Les 42 p. 100 restants assurent une solide présence nationale grâce à un réseau de bureaux régionaux et de bureaux secondaires dans tout le pays.

Les avocats forment un peu plus de la moitié des employés. L'autre moitié est constituée d'une vaste gamme de spécialistes, notamment dans les services parajuridiques, les sciences sociales, la gestion de programmes, les communications, les services administratifs et les finances.

## **Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes**

**1. Résultat stratégique :** Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible

**1.1 Programme :** Gestion responsable du cadre juridique canadien

**1.1.1 Sous-programme :** Politiques juridiques et lois

**1.1.2 Sous-programme :** Appui au système de justice

**1.1.2.1 Sous-sous-programme :** Justice pénale et représentation juridique

**1.1.2.2 Sous-sous-programme :** Victimes d'actes criminels

**1.1.2.3 Sous-sous-programme :** Justice pour les jeunes

**1.1.2.4 Sous-sous-programme :** Justice familiale

**1.1.2.5 Sous-sous-programme :** Autochtones et justice dans le Nord

**1.1.2.6 : Sous-sous-programme :** Justice en langues officielles

**1.2 Programme :** Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

**2. Résultat stratégique :** Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité

**2.1 Programme :** Programme des services juridiques au gouvernement

**Services internes**

## Priorités organisationnelles

Priorité	Type <sup>1</sup>	Résultat stratégique et programme
Veiller à ce que le système de justice continue d'améliorer la sécurité personnelle des citoyens au moyen de lois, de politiques et de programmes en matière de justice pénale	Permanente	<b>RS 1</b> – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible <b>Programme 1.1</b> – Gestion responsable du cadre juridique canadien
<b>Sommaire des progrès</b>		
<p>En 2014-2015, pour donner suite aux engagements pris dans le <a href="#">discours du Trône</a>,<sup>vi</sup> le Ministère a travaillé à faire en sorte que le système de justice continue d'accroître la sécurité personnelle des Canadiens et Canadiennes. Par conséquent, il a appuyé le dépôt, le rétablissement ou l'adoption des projets de loi suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de loi C-13, <a href="#">Loi sur la protection des Canadiens contre la cybercriminalité</a><sup>vii</sup></li> <li>• Projet de loi C-14, <a href="#">Loi sur la réforme de la non-responsabilité criminelle</a><sup>viii</sup></li> <li>• Projet de loi C-10, <a href="#">Loi visant à combattre la contrebande de tabac</a><sup>ix</sup></li> <li>• Projet de loi C-26, <a href="#">Loi sur le renforcement des peines pour les prédateurs d'enfants</a><sup>x</sup></li> <li>• Projet de loi C-32, <a href="#">Loi sur la Charte des droits des victimes</a><sup>xi</sup></li> <li>• Projet de loi C-35 <a href="#">Loi sur la justice pour les animaux qui fournissent de l'assistance (Loi de Quanto)</a><sup>xii</sup></li> <li>• Projet de loi C-36, <a href="#">Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation</a><sup>xiii</sup></li> <li>• Projet de loi C-53, <a href="#">Loi sur les peines de prison à vie purgées en entier</a><sup>xiv</sup></li> </ul> <p>Le Ministère a aussi appuyé des modifications au <i>Code criminel</i> pour les projets de loi suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de loi C-42, <a href="#">Loi visant la délivrance simple et sécuritaire des permis d'armes à feu</a><sup>xv</sup></li> <li>• Projet de loi C-43, <a href="#">Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2014</a><sup>xvi</sup></li> <li>• Projet de loi C-51, <a href="#">Loi antiterroriste de 2015</a><sup>xvii</sup></li> <li>• Projet de loi S-7, <a href="#">Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares</a><sup>xviii</sup></li> </ul> <p>En outre, le Ministère a piloté la réponse du gouvernement à 15 projets de loi d'initiative parlementaire qui proposaient des réformes du droit pénal concernant des problèmes de sécurité publique, comme la traite des personnes, le viol et l'inadmissibilité à la libération conditionnelle. Le Ministère a aussi continué de piloter la <a href="#">Stratégie nationale antidrogue</a><sup>xix</sup>, en travaillant avec 11 ministères fédéraux. La Stratégie a été augmentée dans le <a href="#">discours du Trône de 2013</a><sup>xx</sup> et englobe désormais la consommation abusive de médicaments d'ordonnance. Le budget fédéral de 2014 a attribué 44,9 millions de dollars sur cinq ans à la Stratégie visant à contrer la consommation abusive de médicaments d'ordonnance.</p>		

<sup>1</sup> Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le Rapport sur les plans et les priorités ou le Rapport ministériel sur le rendement.

En collaboration avec les provinces, les territoires et les organisations non gouvernementales, le Ministère a concouru à des programmes et des initiatives visant à améliorer le système de justice pénale canadien. Cela a comporté l'examen de nouveaux enjeux, l'appui aux réformes qui ont été adoptées par le [projet de loi C 13, Loi sur la protection des Canadiens contre la cybercriminalité](#)<sup>xxi</sup>, et l'appui à la mise en œuvre efficace du [projet de loi C-36, Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation](#)<sup>xxii</sup> en réponse à la décision rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Bedford*.

Le Ministère a également appuyé les priorités internationales du gouvernement en matière de réformes du système de justice en participant à des forums multilatéraux (p. ex. sur la corruption, les drogues et la cybercriminalité) et en fournissant à des pays étrangers un soutien technique et des initiatives de renforcement des capacités, ce qui a contribué à la promotion de la démocratie, au respect des droits humains, à la gouvernance efficace et à la sécurité internationale.

Priorité	Type	Résultat stratégique et programme
Soutenir les victimes d'actes criminels	Permanente	<p><b>RS 1</b> – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible</p> <p><b>Programme 1.1</b> – Gestion responsable du cadre juridique canadien</p>
<b>Sommaire des progrès</b>		
<p>Le Ministère a continué de piloter la <a href="#">Stratégie fédérale d'aide aux victimes</a><sup>xxiii</sup>, qui comporte des activités et des programmes de politique, de législation et de sensibilisation du public pour permettre aux victimes de se faire entendre plus efficacement dans le système de justice pénale. Le programme de subventions et contributions du <a href="#">Fonds d'aide aux victimes</a><sup>xxiv</sup> a assuré du financement aux gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'à des organisations non gouvernementales pour encourager les initiatives qui facilitent l'accès à la justice pour les victimes d'actes criminels. En outre, en 2014-2015, il y a eu du nouveau financement pour améliorer les programmes communautaires destinés à aider les fournisseurs de services sexuels à abandonner la prostitution.</p> <p>Le Ministère a tenu le Symposium fédéral de la <a href="#">Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels</a><sup>xxv</sup> à Ottawa pour lancer la Semaine des victimes 2014. Ce symposium a réuni plus de 200 victimes, représentants d'organisations non gouvernementales et décideurs, l'objectif étant de mieux faire connaître les questions concernant les victimes et les services offerts aux victimes. Un financement de 1,2 million de dollars du Fonds d'aide aux victimes a permis à 180 organisations de victimes à l'échelle du pays de tenir des événements.</p> <p>Le Ministère a piloté l'effort d'élaboration de la <a href="#">Charte canadienne des droits des victimes</a><sup>xxvi</sup>, qui est entrée en vigueur le 23 juillet 2015, et appuyé l'examen parlementaire du <a href="#">projet de loi C-32, Loi sur la Charte des droits des victimes</a><sup>xxvii</sup>, déposé en avril 2014. Le Ministère a aussi continué d'offrir une « perspective des victimes » et de consulter les intervenants clés, y compris le Groupe de travail</p>		

fédéral-provincial-territorial (FPT) sur les victimes d'actes criminels et le sous-comité FPT pour la mise en œuvre efficace du projet de loi C-32, *Loi sur la Charte des droits des victimes*.

Le Ministère a travaillé avec Condition féminine Canada, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et Sécurité publique Canada à l'élaboration du [Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones](#) (2015-2020)<sup>xxviii</sup>. Le Plan comprend des initiatives de politique et de programme pilotés par le ministère de la Justice à l'appui des victimes autochtones et des familles des femmes autochtones disparues ou assassinées.

De plus, le Ministère a continué d'augmenter son soutien aux enfants victimes au moyen d'initiatives de politique et de programme pour la création et l'amélioration de [centres d'appui aux enfants](#)<sup>xxix</sup> partout au Canada.

Priorité	Type	Résultat stratégique et programme
Soutenir les priorités du gouvernement du Canada en fournissant des services juridiques de haute qualité	Permanente	<b>RS 2</b> – Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité <b>Programme 2.1</b> – Programme des services juridiques au gouvernement

#### Sommaire des progrès

En 2014-2015, au nom du gouvernement du Canada et des ministères et organismes fédéraux, le ministère de la Justice a continué de fournir des services juridiques de haute qualité pour appuyer les priorités économiques, sociales, gouvernementales et internationales en matière de politiques et de programmes.

Pour ce qui est des affaires économiques, le Ministère a continué d'offrir des services juridiques dans le cadre d'initiatives visant à promouvoir les priorités du gouvernement. Le Ministère a par exemple offert des services juridiques dans le cadre d'initiatives législatives visant à soutenir le [Plan d'action visant à améliorer les régimes de réglementation dans le Nord](#)<sup>xxx</sup> ainsi que les négociations et la préparation d'une ébauche d'[Entente de principe sur le transfert des responsabilités au Nunavut](#)<sup>xxxi</sup>. Il a aussi fourni des services juridiques pour appuyer les consultations sur les grands projets de mise en valeur des ressources naturelles, comme le [pipeline Northern Gateway](#)<sup>xxxii</sup>, l'expansion de la mine de sables bitumineux Jackpine de Shell, et le Projet d'énergie propre de Site C. En outre, le Ministère a fourni des services juridiques pour appuyer le programme gouvernemental de libéralisation des échanges, le [Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones](#)<sup>xxxiii</sup>, la restructuration d'[Énergie atomique du Canada limitée](#)<sup>xxxiv</sup>, la commercialisation de la Commission canadienne du blé, les grands approvisionnements, et les garanties de prêt pour les projets hydroélectriques du Bas-Churchill. Le Ministère a aussi appuyé l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de télécommunications et de diverses initiatives axées sur les consommateurs et la concurrence.

Du côté des affaires sociales, le Ministère a rédigé des projets de loi pour protéger les Canadiens contre la cybercriminalité, les prédateurs d'enfants et le terrorisme, y compris des mesures régissant la détermination de la peine, la libération et le transfert de délinquants. Il a aussi fourni des services juridiques d'experts concernant l'élaboration de la *Loi antiterroriste de 2015* (Projet de loi C-51), la

[Charte canadienne des droits des victimes](#)<sup>xxxv</sup>, un nouveau projet de loi sur la prostitution, des changements aux dispositions concernant la détermination de la peine, de la réforme de la *Loi sur la citoyenneté* ainsi que les contestations des réformes du droit pénal et le registre des armes à feu. En outre, le Ministère continue à assumer les rôles en matière de conseil juridique, de politique juridique et de contentieux pour appuyer le [Plan d'action du gouvernement sur les revendications particulières « La justice, enfin »](#),<sup>xxxvi</sup> et notamment à représenter le gouvernement devant le [Tribunal des revendications particulières](#),<sup>xxxvii</sup> et dans la mise en œuvre de la [Convention de règlement relative aux pensionnats indiens](#).<sup>xxxviii</sup> Par des services juridiques globaux et coordonnés, le Ministère a aussi appuyé la [réponse du Canada à l'écllosion du virus Ebola](#)<sup>xxxix</sup>.

Le Ministère a appuyé le gouvernement dans les affaires internationales par la prestation de services juridiques pour des initiatives dans le domaine de la sécurité nationale, des relations étrangères et du commerce. Ainsi, il a participé à l'élaboration des interventions de gestion d'urgence, fourni de l'aide juridique pour faciliter les passages à la frontière, aidé à négocier le [Traité sur le précontrôle entre le Canada et les États-Unis](#)<sup>xl</sup> et fourni de l'aide juridique aux Forces armées canadiennes, y compris dans le cadre de contentieux sur les terres détenues. En outre, le Ministère a aidé à la négociation, à l'examen juridique et à la mise en œuvre de l'[Accord de libre-échange Canada-Corée](#)<sup>xli</sup>, de l'[Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne](#)<sup>xlii</sup>, et de l'[Accord de partenariat stratégique Canada-Union européenne](#),<sup>xliii</sup> ainsi que d'autres accords sur le commerce et l'investissement. Il a fourni des services de contentieux dans des différends dans le contexte de l'[Accord sur l'Organisation mondiale du commerce](#)<sup>xliv</sup> (p. ex. avec les États-Unis au sujet de la mention obligatoire du pays d'origine dans l'étiquetage et avec l'UE au sujet des phoques) et dans des revendications de plus de 6 milliards de dollars en vertu de l'[Accord de libre-échange nord-américain](#)<sup>xlv</sup> (p. ex. Eli Lilly, Mesa Power et la Detroit International Bridge Company). Le Ministère a fourni conseils et appui dans des dossiers de haut profil, sensibles et complexes concernant la répression du terrorisme et des changements au droit de l'immigration et du statut de réfugié, et il a continué d'appuyer la poursuite des personnes pour les crimes contre l'humanité et l'annulation de la citoyenneté pour des crimes de guerre.

Pour ce qui est des affaires gouvernementales, le Ministère a fourni des services juridiques à l'appui des nouvelles mesures législatives et des changements fiscaux qui ont été annoncés dans le [budget fédéral de 2014](#)<sup>xlvi</sup>. Il a aussi aidé à appliquer de nouvelles sanctions monétaires et infractions criminelles en vertu de la [Loi de l'impôt sur le revenu](#)<sup>xlvii</sup> et de la [Loi sur la taxe d'accise](#)<sup>xlviii</sup>. Le Ministère a défendu la position du gouvernement dans plus de 15 000 dossiers de contentieux en matière d'impôts, dont des dossiers de recouvrement complexes et à risque élevé. Il a fourni des services juridiques pour appuyer des modifications aux lois et aux règlements sur les régimes de pensions privés et publics, ainsi qu'un soutien au contentieux en réponse aux contestations de la législation du travail et de l'emploi. Il a aussi défendu la constitutionnalité de lois canadiennes en matière de soins de santé (p. ex. l'aide médicale au suicide, la distribution d'héroïne en vertu du [Programme d'accès spécial](#)<sup>xlix</sup> et le régime de la marijuana médicale du Canada). En outre, le Ministère a fourni des services de consultation juridique et d'immobilier pour plusieurs aliénations de biens importants, ainsi que pour certaines acquisitions, qui ont découlé des changements de politique, de programme et de service des ministères clients.

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Continuer de gérer la transformation organisationnelle dans le contexte de la limitation des coûts	Permanente	<p><b>RS 1</b> – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible</p> <p><b>RS 2</b> – Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité</p>
<b>Sommaire des progrès</b>		
<p>Dans ses efforts pour mener à bien la mise en œuvre de la Stratégie de modernisation (2012-2015), le Ministère a poursuivi la rationalisation des processus pour être plus efficace et efficient dans la prestation de ses services. Dans le domaine des politiques et des programmes, les progrès ont touché notamment le renouvellement des stratégies de financement de programme pour mieux s’attaquer aux besoins de la population cible, améliorer l’harmonisation avec les besoins en matière de politique du Ministère et moderniser les mécanismes de financement. Ainsi, il a modifié le mécanisme de financement du <a href="#">Programme juridique de partenariats et d’innovation</a> (PJPI)<sup>i</sup> pour en accroître la souplesse et en réduire le coût et le temps d’administration.</p> <p>À l’appui de ses obligations dans le cadre des engagements découlant de l’Examen des services juridiques de restreindre les coûts des services juridiques dans l’ensemble du gouvernement, le Ministère a réalisé des économies en 2014-2015 et s’est engagé à en réaliser d’autres en 2015-2016 et 2016-2017. En outre, le Ministère continue de remplir son mandat malgré un blocage du budget de fonctionnement, dans un environnement de limitation des coûts.</p> <p>Le Ministère a aussi appuyé la mise en œuvre d’<a href="#">Objectif 2020</a><sup>ii</sup> par diverses initiatives, comme la création d’un Conseil de l’innovation, qui a contribué à réaliser des gains d’efficacité, à rationaliser les processus administratifs et à gérer les dépenses. En vue de favoriser l’innovation et la consultation, le Ministère a collaboré avec <a href="#">Sécurité publique Canada</a><sup>iii</sup> pour la tenue d’un bazar des politiques, où des participants de plus de 25 ministères et organismes fédéraux ont pu échanger des idées sur des outils et approches de politique novateurs et sur le rôle de la technologie dans la modernisation des politiques.</p> <p>En s’appuyant sur la réussite d’Objectif 2020, le Ministère a élaboré une vision de l’avenir. Cette vision, l’équipe juridique du Canada, repose sur trois piliers : une approche globale du ministère de la Justice, l’excellence sur les plans juridique et opérationnel, et de nouvelles façons de travailler. Cette vision a été conçue pour orienter les changements que le Ministère doit apporter à sa façon d’accomplir sa mission, afin qu’il continue de contribuer à la réussite du Canada à l’avenir. La vision favorisera l’innovation et l’utilisation de la technologie afin d’améliorer la prestation des services, de simplifier les processus et d’établir des bases solides en analyse qui permettront de prendre des décisions appuyées sur des faits. Elle vise également à renouveler la relation du Ministère avec ses ministères partenaires et à mobiliser ses ressources afin de répondre aux besoins changeants du pays.</p>		

En 2014-2015, le Ministère a lancé des activités de préparation, par exemple en offrant de la formation et en restreignant la capacité de stockage des courriels, afin de préparer la mise en œuvre de l'[Initiative de transformation des services de courriel](#)<sup>liii</sup> par [Services partagés Canada](#)<sup>liv</sup>. Le Ministère a aussi mis en œuvre le [Processus opérationnel commun des ressources humaines](#)<sup>lv</sup>, qui a donné lieu à la création de nouveaux outils et processus pour des gains d'efficacité. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'[Initiative de transformation de l'administration de la paye](#)<sup>lvi</sup>, le Ministère a commencé à transférer ses comptes de paye au [Centre des services de paye de la fonction publique](#)<sup>lvii</sup> à Miramichi. Le Ministère prévoit que les autres services de paye seront transférés au Centre des services de paye en décembre 2015.

## Analyse des risques

### Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
<p><b>Répondre à des priorités stratégiques nouvelles et émergentes</b> – La vaste portée et la grande complexité du système de justice posent des défis continus pour l'élaboration de politiques et de programmes en temps opportun.</p>	<p>Selon les indications données dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015, le Ministère :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• a continué de suivre les nouvelles tendances afin d'éclairer la planification prospective;</li> <li>• a mené des activités de planification de la relève et de gestion des connaissances.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RS 1 – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible</li> <li>• P.1.1. – Gestion responsable du cadre juridique canadien</li> </ul>
<p><b>Maintenir les partenariats nécessaires à l'élaboration et à la prestation de politiques et de programmes</b> – Les relations avec les partenaires et les intervenants essentiels du système de justice pourraient s'affaiblir si elles ne sont pas entretenues activement.</p>	<p>Selon les indications données dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015, le Ministère :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• a maintenu un dialogue continu avec les partenaires et les intervenants (p. ex. les autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires et les organisations non gouvernementales);</li> <li>• a mis en place des normes de service et une stratégie de consultation des bénéficiaires des programmes de financement; et</li> <li>• a poursuivi la mise en œuvre d'un plan d'action pour simplifier et alléger le fardeau administratif qui pèse sur les bénéficiaires du financement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RS 1 – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible</li> <li>• P.1.1. – Gestion responsable du cadre juridique canadien</li> </ul>
<p><b>Répondre à l'évolution de la demande de services juridiques</b> – Les changements imprévus du volume ou de la</p>	<p>Selon les indications données dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015, le Ministère :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RS 2 – Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité</li> </ul>

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
nature des demandes de services juridiques, ainsi que les changements de la gestion de la pratique du droit, pourraient avoir une incidence sur la capacité du Ministère de fournir des services efficaces et financièrement durables.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• a collaboré avec les ministères et organismes clients et participé à une planification commune pour répondre aux priorités du gouvernement et gérer les risques juridiques de façon rentable;</li> <li>• a mis en œuvre des améliorations aux processus de prévision financière;</li> <li>• a continué de soutenir le perfectionnement professionnel des juristes;</li> <li>• a continué d'améliorer les outils et les processus de soutien (p. ex. gestion des risques juridiques et soutien des Services de contentieux).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• P.2.1 – Programme des services juridiques au gouvernement</li> </ul>

La gestion et la surveillance efficaces des principaux risques pour le Ministère ont appuyé la mise en œuvre des priorités du Ministère en 2014-2015.

Comme l'administration de la justice au Canada est un domaine de compétence partagée, la gestion responsable du cadre juridique canadien par le Ministère suppose une collaboration étroite avec les provinces et les territoires. Le Ministère doit aussi collaborer avec une vaste gamme d'intervenants, y compris d'autres ministères fédéraux, des organisations non gouvernementales et des institutions internationales. La nécessité d'équilibrer les attentes et les intérêts peut parfois compromettre les relations avec ces partenaires essentiels. À l'ère actuelle de l'information électronique et de la connectivité, les attentes accrues à l'égard des réponses rapides à des enjeux émergents constituent une complexité supplémentaire.

Pour gérer ces risques, le Ministère a continué de suivre les nouvelles tendances afin d'éclairer sa planification prospective et maintenir sa capacité de réaction stratégique. Il a entretenu un dialogue continu avec ses principaux partenaires et ses interlocuteurs et a travaillé à une consultation appropriée des bénéficiaires de son financement. Le Ministère poursuit également ses activités de planification de la relève et de gestion des connaissances afin de maintenir les connaissances, les aptitudes et l'expertise requises pour naviguer dans ce contexte opérationnel complexe.

Dans son rôle de fournisseur de services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative aux autres ministères et organismes fédéraux, le Ministère doit maintenir une capacité appropriée de prestation de services pour répondre aux besoins juridiques. Cette capacité dépend

dans une large mesure du recouvrement des coûts auprès des clients. À mesure que les clients revoient leurs priorités, une incertitude peut apparaître quant à la capacité du Ministère d'assurer des services efficaces et viables financièrement, particulièrement si le volume et la nature des services juridiques requis sont modifiés de façon inattendue. La capacité du Ministère de répondre aux exigences de services juridiques peut aussi être touchée par la gestion de la pratique du droit. Le travail des avocats est de plus en plus complexe et présente une interdépendance croissante. De plus, le volume d'information électronique essentielle aux dossiers juridiques continue de croître rapidement.

Afin de bien gérer les changements demandés au chapitre des services, plusieurs mesures ont été prises. Par exemple, le Ministère a amélioré ses processus de prévision financière et a poursuivi la planification conjointe avec ses clients. Cette collaboration comprend l'échange d'information sur la gestion efficace des risques juridiques, les déclencheurs et les coûts du contentieux, et le rôle qui revient aux avocats. Le Ministère a aussi soutenu activement le perfectionnement professionnel continu de son personnel juridique et a créé et amélioré des outils, des technologies et des processus auxiliaires. Il a mené toutes ces activités dans le contexte de l'examen horizontal des services juridiques (ESJ), qu'il avait lancé en 2013-2014 en vue de gérer efficacement la demande de services juridiques et d'assurer la durabilité financière à long terme de ces services. Partant des constatations tirées de l'examen, le Ministère travaille à peaufiner son modèle de prestation des services sur une période de trois ans.

## Dépenses réelles

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
630 587 874	662 042 809	730 554 309	708 851 618	46 808 809

Remarque : L'information financière budgétaire 2014-2015 qui est fournie dans le présent document ne tient pas compte des autorisations de crédit net qui permettent au Ministère de récupérer auprès d'autres ministères et organismes gouvernementaux une partie des frais subis pour assurer les services juridiques. Pour ce qui est de l'exercice 2014-2015, le Ministère a recouvré 297,2 millions de dollars.

### Ressources humaines (Équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
4 588	4 399	-189

Remarque : L'information sur les ressources humaines en 2014-2015 fournie dans le présent document inclut les équivalents temps plein (ETP) affectés au recouvrement des frais subis pour assurer les services juridiques.

Sommaire du rendement budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (dollars)

Résultats stratégiques programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013
<b>Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible</b>								
Programme 1.1 Gestion responsable du cadre juridique canadien	348 317 035	348 317 035	394 638 847	388 913 386	395 616 601	383 759 270	382 305 605	424 204 889
Programme 1.2 Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	1 318 570	1 318 570	1 320 994	1 320 994	1 318 823	1 080 165	1 195 444	1 178 162
<b>Total partiel</b>	349 635 605	349 635 605	395 959 841	390 234 380	396 935 424	384 839 435	383 501 049	425 383 051
<b>Résultat stratégique 2 : Des services juridiques de qualité élevée pour seconder le gouvernement du Canada</b>								
Programme 2.1 Programme des services juridiques au gouvernement	194 550 000	201 897 664	198 250 530	186 770 969	206 826 028	208 762 405	191 292 725	191 992 179
<b>Total partiel</b>	194 550 000	201 897 664	198 250 530	186 770 969	206 826 028	208 762 405	191 292 725	191 992 179
Services internes <b>Total partiel</b>	86 402 269	110 509 540	117 522 777	97 067 259	126 792 857	115 249 778	162 247 090	116 607 619
<b>Total<sup>1</sup></b>	630 587 874	662 042 809	711 733 148	674 072 608	730 554 309	708 851 618	737 040 864	733 982 849

<sup>1</sup> Des différences peuvent survenir en raison de l'arrondissement des chiffres.

## Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada

Harmonisation des dépenses réelles pour 2014-2015 avec le [cadre pangouvernemental](#)<sup>lviii</sup> (en dollars)

Résultats stratégiques (RS)	Programmes	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2014-2015
RS 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible	Programme 1.1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien	Affaires sociales	<a href="#">Des collectivités sécuritaires et sécurisées</a> <sup>lix</sup>	383 759 270
	Programme 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	Affaires sociales	<a href="#">Des collectivités sécuritaires et sécurisées</a> <sup>lix</sup>	1 080 165
RS 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité	Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement	Affaires gouvernementales	<a href="#">Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces</a> <sup>lxi</sup>	208 762 405

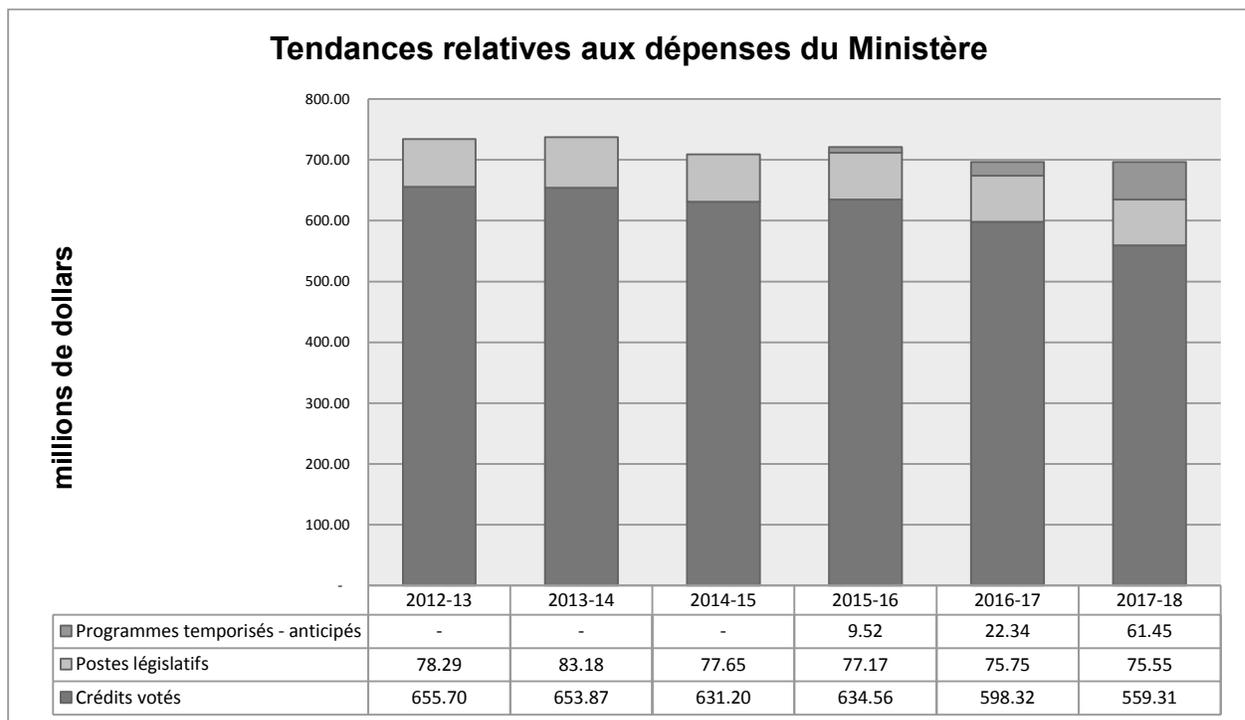
Total des dépenses par secteurs de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	0	0
Affaires sociales	349 635 605	384 839 435
Affaires internationales	0	0
Affaires gouvernementales	201 897 664	208 762 405

## Tendances des dépenses du Ministère

Le tableau sur les ressources financières budgétaires indique que le budget principal des dépenses du Ministère en 2014-2015 s'élevait à 630,6 millions de dollars et que ses autorisations totales équivalaient à 730,6 millions de dollars. Ces dernières comprennent le financement obtenu par le biais des exercices du Budget supplémentaire des dépenses et des crédits centraux du Secrétariat du Conseil du Trésor qui totalisait 48,2 millions de dollars.

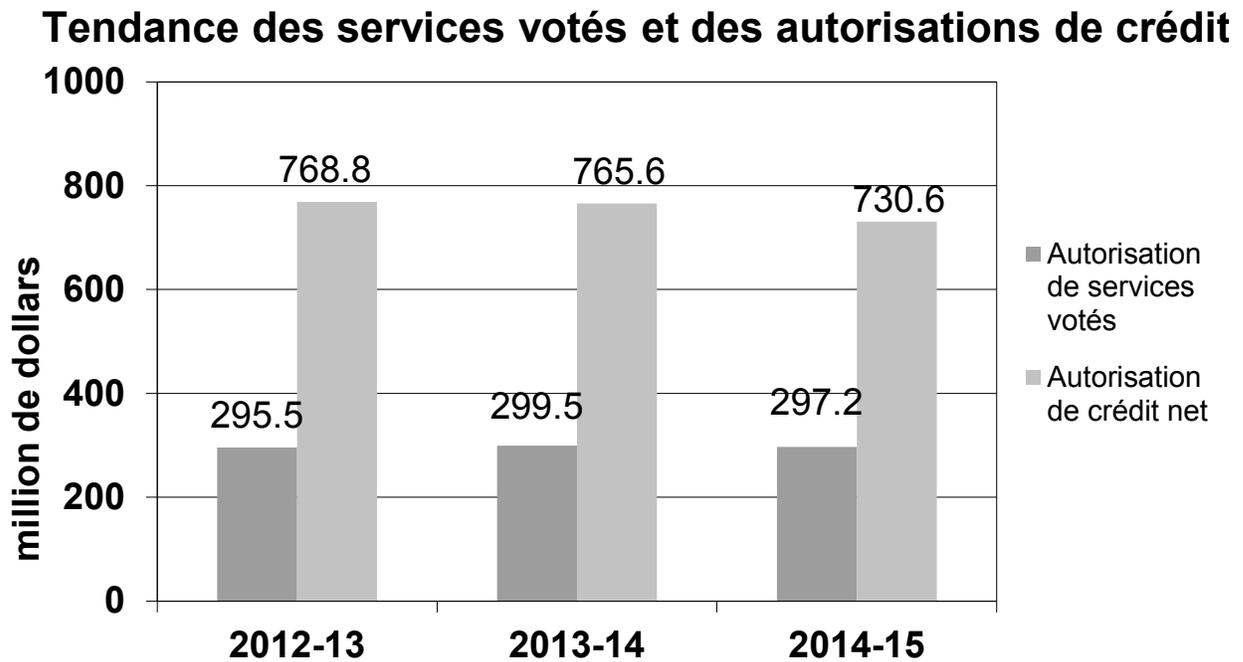
### Graphique sur les tendances relatives aux dépenses du Ministère



Alors que les dépenses (y compris celles liées aux postes législatifs) ont augmenté en 2013-2014 pour totaliser 737,0 millions de dollars, comparativement à 734,0 millions de dollars en 2012-2013, elles ont diminué en 2014-2015 pour se chiffrer à 708,9 millions de dollars (soit une baisse de 3,8 p. cent par rapport à l'exercice précédent). L'écart entre 2013-2014 et 2014-2015 est principalement attribuable à l'encaissement des indemnités de départ, ce qui a représenté une charge unique en 2013-2014.

La baisse des dépenses prévues peut être expliquée par les programmes temporisés qui totalisent 9,5 millions de dollars en 2015-2016, 22,3 millions de dollars en 2016-2017 et 61,45 millions de dollars en 2017-2018. De plus, la diminution enregistrée entre 2015-2016 et 2016-2017 correspond à l'application accélérée des réductions attribuables à la mise en œuvre de l'examen des services juridiques et à d'autres ajustements techniques mineurs.

En outre, étant donné que la demande en services juridiques auprès du Ministère varie, le profil de ses autorisations totales continue de changer d'une année à l'autre. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la tendance indique une diminution de 5 p. cent au titre des autorisations de crédit net par suite de la mise en œuvre des mesures d'économie prévues dans le Budget de 2012 et d'un écart relativement petit pour les autorisations de services votés (ASV) sur une période de trois ans.



En 2014-2015, le Ministère a recueilli 297,2 millions de dollars en autorisations de crédit net. Cette baisse dépend principalement de la fluctuation annuelle de la demande en services juridiques. Les services votés en 2013-2014 incluent une augmentation unique relative à l'encaissement des indemnités de départ. Sans cette hausse, les autorisations pour 2013-2014 et 2014-2015 seraient comparables.

### Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des dépenses votées et des dépenses législatives du ministère de la Justice du Canada, veuillez consulter les [Comptes publics du Canada 2015](#)<sup>lxii</sup> sur le [site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada](#)<sup>lxiii</sup>.

## Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

### Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible

Le Ministère joue un rôle d'intendant qui consiste à assurer l'établissement d'*un système de justice canadien équitable, adapté et accessible*. Ce résultat stratégique se veut une responsabilité partagée par de nombreux intervenants, y compris le Parlement, la magistrature, les ministères et organismes fédéraux, les partenaires des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, une vaste gamme d'organisations non gouvernementales et d'intervenants et, finalement, tous les Canadiens et les Canadiennes.

#### Programme 1.1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien

##### Description

Le Ministère joue un rôle d'intendant qui consiste à assurer l'application d'un cadre juridique national bijuridique et bilingue en ce qui a trait à l'administration de la justice, cadre qui contribue à ce que le Canada soit une société juste et sécuritaire et à ce que la population canadienne ait confiance dans le système de justice du pays. Le Ministère élabore et met à l'essai des approches novatrices visant à renforcer le cadre juridique dans les domaines suivants : le droit pénal, le système de justice pénale pour les jeunes, la détermination de la peine, les langues officielles, le mariage et le divorce, l'accès au système de justice, la dualité juridique et la justice applicable aux Autochtones. De plus, compte tenu de l'intérêt commun du gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'établissement d'un système de justice durable, le Ministère encourage et facilite le dialogue continu avec les provinces et les territoires dans les domaines de compétence partagée et fournit un financement pour la prestation des programmes qui appuient directement les objectifs stratégiques fédéraux.

##### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
348 317,035	348 317,035	395 616 601	383 759 270	35 442 235

Les totaux des sous-programmes et sous-sous-programmes peuvent varier à cause de l'arrondissement.

## Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
276	253	-23

## Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les lois et les politiques en matière de justice favorisent un système de justice canadien équitable, adapté et accessible	Le classement international du Canada quant à l'équité du système de justice	10e <sup>1</sup>	15e

<sup>1</sup> La cible de rendement du Ministère est de classer le Canada au dixième rang ou mieux sur la scène internationale (source : Rapport annuel sur la compétitivité mondiale).

**Analyse du rendement et leçons retenues**

En 2014-2015, le Ministère a dépensé environ 384 millions de dollars pour la *gestion responsable du cadre juridique canadien* et a utilisé 253 ETP. Il a affecté ces ressources à des activités destinées à améliorer la sécurité personnelle des citoyens; à soutenir la justice pour les jeunes, la justice familiale et les programmes du tribunal de traitement de la toxicomanie; et à promouvoir la vulgarisation et l'information juridiques.

Pour appuyer la réponse de la direction à la première évaluation de la [fonction d'élaboration des politiques en matière de droit pénal](#)<sup>lxiv</sup> terminée en 2014, le Ministère a poursuivi ses efforts de communication avec ses partenaires clés et lancé un examen des occasions de réalignement efficient et efficace des ressources pour l'atteinte de nouvelles priorités.

Le Ministère a terminé l'amélioration du Système de gestion de l'information sur les subventions et contributions (SGISC). L'information financière tirée du [Système intégré des finances et du matériel \(SIFM\)](#)<sup>lxv</sup> est désormais pleinement intégrée dans le SGISC. Le Ministère a aussi amélioré les fonctions de rapport du SGISC pour mieux répondre à ses besoins informationnels.

## Sous-programme 1.1.1 : Politiques juridiques et lois

### Description

Le Ministère élabore et coordonne toutes les réformes législatives, les options politiques et les initiatives fédérales en matière de justice qui favorisent un *système de justice équitable, adapté et accessible* pour tous les Canadiens. Cela comprend les secteurs de la justice pénale, des victimes d'actes criminels, de la justice pour les jeunes, de la justice familiale, des langues officielles, des contraventions, des drogues illicites (par l'intermédiaire de la [Stratégie nationale antidrogue](#)<sup>lxvi</sup>), de la dualité juridique, de la justice applicable aux Autochtones, de la sécurité et du terrorisme. Le Ministère surveille l'évolution des lois, des politiques et des procédures; élabore et met en œuvre des options relatives à la réforme du droit, de l'application de la loi et des politiques au moyen de la législation; développe et fournit des informations et des services pour la mise en œuvre des politiques et des lois; et fournit des conseils à d'autres ministères fédéraux sur des questions liées à des lois et des politiques en matière de justice. Comme l'administration de la justice est un domaine de compétence partagée, le Ministère travaille en étroite collaboration avec les provinces et les territoires à l'appui de leurs responsabilités quant à l'administration de la justice au quotidien. Le Ministère donne également suite aux travaux parlementaires touchant des questions liées à la justice, notamment les projets de loi du gouvernement, les projets de loi d'initiative parlementaire et les examens parlementaires. Enfin, le Ministère appuie les priorités internationales du gouvernement liées à la justice, notamment la prestation de conseils stratégiques pour l'élaboration des politiques internationales du Canada en matière de justice, la négociation de normes, de conventions et de traités internationaux au moyen de forums bilatéraux et multilatéraux, et l'élaboration de programmes de collaboration juridique et la prestation de soutien technique juridique aux pays étrangers cherchant à réformer leurs systèmes de justice.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
25 169 161	29 556 368	4 387 207

### Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
227	204	-23

## Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens et Canadiennes font confiance aux lois pénales et familiales du Canada	Pourcentage des citoyens canadiens qui évaluent leur niveau de confiance envers les lois pénales pour les adultes à 6,0 ou plus sur une échelle de 10 points	60	50,5 <sup>1</sup>
	Pourcentage des citoyens canadiens qui évaluent leur niveau de confiance envers les lois pénales pour les adolescents à 6,0 ou plus sur une échelle de 10 points	60	39,7 <sup>1</sup>
	Somme totale du financement fédéral recueillie pour satisfaire des ordonnances ou ententes portant sur la pension alimentaire	160 millions de dollars	176,8 millions de dollars

<sup>1</sup> Ces résultats reflètent les données d'un sondage d'opinion publique réalisé en 2011-2012 sur la confiance dans le système de justice pénale et sont les chiffres les plus récents disponibles.

## Analyse du rendement et leçons retenues

Le Ministère a continué de piloter la [Stratégie fédérale d'aide aux victimes](#)<sup>lxvii</sup>, qui contribue à l'avancement d'activités et de programmes de politique, de législation et de sensibilisation du public pour permettre aux victimes de se faire entendre plus efficacement dans le système de justice pénale. Il a aussi piloté la [Stratégie nationale antidrogue](#)<sup>lxviii</sup> interministérielle, qui comprend les points prioritaires suivants : prévention et traitement de la consommation abusive de drogues illicites et de médicaments d'ordonnance, et lutte contre la production et la distribution de drogues illicites pour promouvoir des collectivités plus saines et sécuritaires. Le Ministère a donné des conseils stratégiques et juridiques et a appuyé le cheminement et l'adoption de réformes clés de la législation contre les drogues illicites. Ainsi, le Ministère a travaillé avec des intervenants clés à la modification de la [Loi réglementant certaines drogues et autres substances](#)<sup>lxix</sup>.

Le Ministère a continué d'appuyer d'autres domaines clés du système de justice, comme la justice pour les jeunes, en collaborant avec les provinces et les territoires et d'autres partenaires de la justice pour les jeunes pour assurer la mise en œuvre efficace de la [Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents](#)<sup>lxx</sup> et pour attaquer les enjeux nouveaux.

Par ailleurs, le Ministère a continué d'aider les familles canadiennes en optimisant le [Bureau d'enregistrement des actions en divorce](#)<sup>lxxi</sup> afin de donner à un plus grand nombre de tribunaux canadiens un accès en ligne à sa banque de données et en augmentant l'efficacité de ses processus financiers. En collaboration avec [Emploi et Développement social Canada](#)<sup>lxxii</sup>, il a amélioré le processus de saisie-arrêt des prestations du Régime de pensions du Canada en vertu de la [Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales](#)<sup>lxxiii</sup>.

Le Ministère a appuyé le projet de loi S-7, [Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares](#)<sup>lxxiv</sup> qui modifie la [Loi sur le mariage civil](#)<sup>lxxv</sup> pour fixer à 16 ans le nouvel âge minimum absolu pour le mariage au Canada et pour codifier les exigences concernant le consentement libre et éclairé au mariage, ainsi que pour dissoudre tout mariage antérieur avant de contracter un nouveau mariage. Le Ministère a également appuyé les modifications du [Code criminel](#)<sup>lxxvi</sup> proposées par le projet de loi S-7 en vue de créer de nouvelles infractions liées au mariage forcé et au mariage de personnes de moins de 16 ans; d'élargir l'infraction liée au passage à l'étranger d'un enfant aux fins de la tenue d'un mariage forcé ou précoce; de prévoir le recours à un engagement de ne pas troubler l'ordre public pour empêcher la tenue d'un tel mariage; et de limiter l'utilisation de la défense de provocation pour qu'il ne soit pas possible de l'invoquer dans le cas des crimes « d'honneur » et de certains homicides conjugués.

En outre, le Ministère a soutenu les priorités internationales du gouvernement liées à la justice, notamment la prestation de conseils juridiques pour l'élaboration des politiques juridiques internationales du Canada, la négociation de normes, de conventions et de traités internationaux au moyen de forums bilatéraux et multilatéraux, l'examen de la mise en œuvre de conventions particulières par les États parties à ces conventions et l'élaboration de programmes de collaboration juridique et la prestation de soutien technique juridique aux pays étrangers cherchant à réformer leurs systèmes de justice.

## Sous-programme 1.1.2 : Appui au système de justice

### Description

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère favorise l'accessibilité du système de justice en permettant aux citoyens canadiens d'obtenir de l'aide et des renseignements juridiques afin de pouvoir résoudre leurs problèmes juridiques, que ce soit dans le système de justice officiel ou par le biais d'autres mécanismes de règlement. Le Ministère fournit un financement permanent aux organismes provinciaux, territoriaux et non gouvernementaux, aux groupes autochtones et aux collectivités. Ce programme facilite la mise en œuvre des politiques fédérales en matière de justice dans les domaines principaux suivants : justice pénale (comprend la justice pour les jeunes et les victimes d'actes criminels), justice familiale, accès à la justice, langues officielles, contraventions et justice applicable aux Autochtones.

## Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
323 147 873	354 202 902	31 055 029

## Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
49	49	0

## Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Un système de justice accessible à tous les citoyens canadiens	Pourcentage du financement de soutien au système de justice fédéral offert aux provinces et aux territoires, aux organisations non gouvernementales, et aux groupes et communautés autochtones pour informer les Canadiens et les aider à résoudre leurs problèmes juridiques	100	98
	Pourcentage de provinces ayant des organismes désignées de vulgarisation et d'information juridiques soutenus par le Ministère qui	100	100

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
	fournissent des renseignements juridiques		

### Analyse du rendement et leçons retenues

Le Ministère a continué de soutenir les activités de vulgarisation juridique, à la fois par le [Programme juridique de partenariats et d'innovation](#)<sup>lxxvii</sup> et par les [Ententes sur les services d'accès à la justice dans les territoires](#)<sup>lxxviii</sup>. Le Ministère a aussi appuyé un système de justice accessible en assurant du financement de programme pour la justice pénale et la représentation juridique; les victimes d'actes criminels; la justice pour les jeunes; la justice familiale; la justice applicable aux Autochtones; et la justice dans les langues officielles.

En 2014, le Ministère a terminé l'[Étude fédérale sur l'aide juridique en matière criminelle](#)<sup>lxxix</sup>. L'objet de cette étude était d'explorer et de cerner les innovations et les pratiques exemplaires afin de maximiser l'investissement fédéral en aide juridique en matière criminelle. L'étude a donné lieu à un recueil d'innovations et de pratiques exemplaires en aide juridique qui, avec les conseils du Comité consultatif du sous-ministre sur l'aide juridique en matière criminelle, a jeté les bases d'une collaboration continue avec les provinces et les territoires pour améliorer l'accès à la justice, trouver de plus grandes efficacités et assurer la durabilité des systèmes d'aide juridique.

### Sous-sous-programme 1.1.2.1 : Justice pénale et représentation juridique

#### Description

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère facilite l'accès à la justice et le fonctionnement du système de justice pénale canadien. Le Ministère fournit des fonds aux provinces et pour la désignation d'avocats qui aident les personnes défavorisées sur le plan économique ayant besoin d'aide juridique afin qu'elles aient accès aux services de consultation juridique et de représentation lorsqu'elles sont confrontées à des accusations liées à un acte criminel grave ou complexe, au système de reconnaissance du statut de réfugié ou d'immigrant ou aux procédures prévues à la section 9 de la [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#)<sup>lxxx</sup> (possibilités de menaces à la sécurité nationale). Des fonds sont également mis à la disposition d'autres intervenants du système de justice pour des programmes et des services spécialisés en matière de justice pénale visant à améliorer l'accès à la justice et pour l'élaboration de ressources de vulgarisation juridique en vue de répondre aux besoins d'information juridique des citoyens canadiens. Ce programme est financé par des fonds provenant des paiements de transfert suivants : le Programme d'aide juridique, les services d'aide juridique en matière de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme, les services d'avocats désignés par le tribunal dans les poursuites fédérales, le Programme de financement

des tribunaux de traitement de la toxicomanie, le Fonds de réserve des équipes intégrées de la police des marchés financiers, le Programme des avocats spéciaux, l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) et la Conférence de La Haye de droit international privé, ainsi que le Programme juridique de partenariats et d'innovation du ministère de la Justice, lequel prévoit des fonds pour améliorer la réponse du système de justice à la violence familiale par l'entremise de l'Initiative de lutte contre la violence familiale.

#### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
123 811 916	133 893 670	10 081 754

#### Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
30	15	-15

#### Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Capacité accrue des provinces et de leurs régimes d'aide juridique d'offrir de l'aide juridique en matière pénale aux personnes défavorisées sur le plan économique	Nombre de demandes d'aide juridique en matière pénale approuvées dans les provinces	270 000	267 763 <sup>1</sup>
Les personnes admissibles sont représentées au tribunal pour que les causes cheminent	Nombre de suspensions d'instances (temporaires ou permanentes) en raison d'un manque de financement pour des	0	0

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
	avocats désignés par la cour dans les poursuites fédérales et les dossiers de sécurité publique et d'antiterrorisme		

<sup>1</sup> Les demandes d'aide juridique en matière pénale qui sont approuvées reflètent des certificats de service intégral et ne tiennent pas compte de la prestation d'autres services d'aide juridique comme ceux des avocats commis d'office. Les données pour cet indicateur reflètent les plus récentes données disponibles recueillies par l'Enquête sur l'aide juridique de Statistique Canada (2013-2014).

### Analyse du rendement et leçons retenues

En 2014-2015, le Ministère a continué de fournir du financement aux provinces et aux territoires<sup>2</sup> par le [Programme d'aide juridique](#)<sup>lxxxii</sup> afin d'appuyer la prestation de services d'aide juridique en matière criminelle pour les adultes et les adolescents, d'aide juridique en matière de sécurité publique et d'antiterrorisme, d'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés, et les services d'avocats désignés dans les poursuites fédérales. En particulier, il a affecté 1,6 million de dollars au financement des services des avocats désignés par le tribunal pour les personnes qui n'étaient pas admissibles à l'aide juridique, si bien que le Ministère a atteint sa cible de rendement qui était de n'avoir aucune suspension de poursuite fédérale.

Le Ministère a aussi continué de travailler par l'entremise du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial permanent sur l'aide juridique (GTP) pour donner aux personnes économiquement défavorisées un accès continu au système de justice grâce à l'aide juridique en matière criminelle, à l'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés, et aux avocats désignés dans les poursuites fédérales. Plus particulièrement, après le renouvellement de l'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés jusqu'au 31 mars 2017, les variables servant à calculer le financement ont été mises à jour en collaboration avec le GTP et [Citoyenneté et Immigration Canada](#)<sup>lxxxii</sup>. Cette mise à jour assure une bonne harmonisation du financement de l'aide juridique avec les réformes de l'immigration et du système de détermination du statut de réfugié du Canada et des déterminants des coûts de l'aide juridique.

Le [Programme des avocats spéciaux](#)<sup>lxxxiii</sup> a continué d'assurer un appui critique aux avocats spéciaux dans les instances en vertu de la section 9 de la [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#)<sup>lxxxiv</sup>. Une évaluation du Programme a conclu qu'il est un investissement pertinent, efficace et bien géré. En outre, dans la décision qu'elle a rendue dans [Canada \(Citoyenneté et Immigration\) c. Harkat \[2014\] CSC 37](#)<sup>lxxxv</sup>, la Cour suprême du Canada a établi que les avocats spéciaux sont une composante nécessaire pour assurer la constitutionnalité des instances en vertu de la section 9.

<sup>2</sup> Le financement pour les poursuites pénales et civiles dans les territoires est assuré en vertu des Ententes sur les services d'accès à la justice dans les territoires.

Le Ministère a continué de piloter la [Stratégie nationale antidrogue](#)<sup>lxxxvi</sup> et de mettre en œuvre ses deux volets pour protéger les familles et promouvoir la santé des communautés. Par le travail de collaboration des partenaires et des intervenants à l'atteinte des résultats attendus, la Stratégie a atteint ses cibles de rendement.

Enfin, le Ministère a mené à bien des consultations avec les provinces et les territoires pour le financement continu par le truchement du [Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie](#) (PFTTT)<sup>lxxxvii</sup>. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, tout le financement pour les PFTTT provient des gouvernements provinciaux et territoriaux, car les évaluations ont révélé que cette approche permettait une plus grande efficacité et davantage d'occasions de collaboration.

## Sous-sous-programme 1.1.2.2 : Victimes d'actes criminels

### Description

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère veut donner aux victimes d'actes criminels une voix plus efficace au sein du système de justice pénale. Le Ministère offre un soutien financier aux gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'aux organisations non gouvernementales pour accroître la sensibilisation et la connaissance des questions liées aux victimes, aux lois et aux services disponibles et pour élaborer et offrir des programmes, des services et de l'aide pour combler les lacunes dans les services d'aide aux victimes d'actes criminels. Dans des circonstances précises, le Ministère dispense une aide financière directe, limitée et en urgence à des victimes individuelles, y compris pour le déplacement des victimes inscrites afin qu'elles puissent assister aux audiences de la [Commission des libérations conditionnelles du Canada](#)<sup>lxxxviii</sup> et pour aider les Canadiens et les Canadiennes victimes d'actes criminels à l'étranger. Ce programme est financé par des fonds provenant du paiement de transfert suivant : le [Fonds d'aide aux victimes](#)<sup>lxxxix</sup>.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
11 779 665	11 572 875	-206 790

### Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
3	6	3

## Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les victimes d'actes criminels se font entendre de façon plus efficace dans le système de justice pénale	Pourcentage du financement fédéral pour les victimes qui est utilisé par les provinces, les territoires, les organisations non gouvernementales et les particuliers pour améliorer l'aide aux victimes et leur participation au système de justice pénale	100	97
	Pourcentage des victimes <sup>1</sup> recevant une assistance financière qui indiquent avoir une voix plus efficace dans le système de justice pénale	90	97

<sup>1</sup> Représente les victimes visées par l'enquête.

### Analyse du rendement et leçons retenues

Le dépôt de la toute première *Charte canadienne des droits des victimes*<sup>xc</sup> (C-32, *Loi sur la Charte des droits des victimes*<sup>xc</sup>) en avril 2014 a représenté un grand pas vers la mise en place d'un régime qui permettra aux victimes d'actes criminels de se faire entendre plus efficacement dans le système de justice pénale au Canada. Pour appuyer la mise en œuvre de la *Charte canadienne des droits des victimes*, des fonds seront mis à la disposition des provinces et des territoires pour les aider à mettre en place des programmes de dédommagement ou des mécanismes de traitement des plaintes ou améliorer les programmes et mécanismes actuels.

L'aide financière fournie par l'entremise du [Fonds d'aide aux victimes](#)<sup>xcii</sup> a permis à un vaste éventail de victimes non seulement de mieux se faire entendre dans le système de justice, mais encore de profiter d'une aide et de services directs qui n'auraient pas pu exister autrement. En 2014-2015, le Fonds a aidé financièrement 16 organismes à établir ou améliorer [des centres d'appui aux enfants](#)<sup>xciii</sup> partout au pays, 5 organismes à appliquer des mesures concrètes visant les femmes autochtones disparues ou assassinées, et 261 organisations communautaires à marquer la [Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels](#) de 2014<sup>xciv</sup>. Une aide financière a aussi été accordée aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour appuyer l'élaboration et la prestation de services directs aux victimes. En outre, l'appui du Fonds d'aide aux victimes a permis directement à 354 personnes d'assister à une audience de libération conditionnelle ou d'aider un être cher à le faire. Soixante-trois autres victimes ou membres de leur famille ont reçu de l'aide financière après avoir été victimes d'un acte criminel à l'extérieur du Canada.

Collectivement, ces efforts ont aidé le Ministère à venir en aide aux victimes et à protéger l'accessibilité du système de justice en permettant aux victimes de se faire entendre plus efficacement.

### Sous-sous-programme 1.1.2.3 : Justice pour les jeunes

#### Description

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère appuie l'établissement de programmes justes et efficaces pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans qui ont des démêlés avec le système de justice pénale. Le Ministère affecte des ressources pour l'atteinte des priorités fédérales en matière de justice pour les jeunes qui visent à tenir les jeunes responsables de leurs comportements et de leurs actes au moyen de mesures proportionnelles à la gravité de l'infraction et au degré de responsabilité des jeunes, à promouvoir la réadaptation et la réinsertion des jeunes qui ont commis des infractions et à appuyer la prévention du crime en aiguillant les jeunes vers des programmes ou des organisations communautaires. Ces ressources aident également les provinces et les territoires à assumer leur responsabilité quant à l'administration de la [Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents](#)<sup>xcv</sup>. Une partie des fonds est discrétionnaire, ce qui permet au Ministère d'encourager l'innovation en ce qui a trait aux questions nouvelles touchant la justice applicable aux jeunes (p. ex., réadaptation, traitement, réinsertion, programmes). Ce programme est financé par des fonds provenant des paiements de transfert suivants : le Fonds de justice pour les jeunes, les Services de justice pour les jeunes, et le Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
158 435 703	157 491 931	-943 772

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
7	7	0

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Un système de justice pour les jeunes qui appuie les priorités fédérales en matière de justice pour les jeunes	Pourcentage de cas portés devant les tribunaux de la jeunesse recevant une peine ne comportant pas de placement sous garde (en milieu communautaire)	85	85
	Pourcentage de cas identifiés et admissibles au Programme de placement et de surveillance qui reçoivent un traitement spécialisé dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation	100	100

## **Analyse du rendement et leçons retenues**

En 2014-2015, le Ministère a affecté 158 millions de dollars et 7 ETP pour appuyer les programmes de justice pour les jeunes. Au moyen d'ententes quinquennales en vertu du [Programme de financement des services de justice pour les jeunes \(PFSJJ\)](#)<sup>xcvi</sup> et du [Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation \(PSPIR\)](#)<sup>xcvii</sup>, les provinces et les territoires ont reçu du financement pour fournir un ensemble de programmes et de services ciblant les jeunes en conflit avec la loi.

Plus particulièrement, le financement du PFSJJ a appuyé des programmes et services qui encouragent l'adoption de mesures de responsabilisation proportionnelles et en temps opportun à l'égard des comportements illégaux ainsi que la réadaptation et la réinsertion sociale efficaces des jeunes. Le financement du PSPIR a appuyé les services spécialisés nécessaires à la mise en œuvre des ordonnances de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation et des autres peines prononcées en vertu de la [Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents](#)<sup>xcviii</sup>.

Au moyen du Fonds du système de justice pour les jeunes, le Ministère a continué d'appuyer des approches novatrices à l'égard des enjeux en matière de justice pour les jeunes. En 2014-2015, le programme a approuvé du financement pour 16 nouveaux projets. De plus, le Ministère a offert une série de quatre webémissions pour les intervenants du système de justice et les membres du public au sujet de nouvelles questions de justice pour les jeunes comme : le traitement efficace de la toxicomanie des jeunes dans le système de justice pénale qui souffrent de troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale; les réponses aux comportements criminels des jeunes vivant avec des problèmes de santé mentale; la surreprésentation des jeunes Autochtones dans le système de justice pénale et les approches communautaires novatrices pour leur venir en aide; et les droits des jeunes qui sont dans les systèmes de bien-être de l'enfance et de justice pour les jeunes.

Le Ministère a atteint ses objectifs de rendement et a fait en sorte que le système de justice applicable aux jeunes soutienne les priorités fédérales en matière de justice pour les jeunes et mette en œuvre des programmes pour s'attaquer aux armes à feu, aux gangs et à la consommation de drogues illicites. En travaillant avec ses partenaires et les intervenants, le Ministère a joué un rôle déterminant pour encourager un système de justice plus équitable et plus efficace pour les jeunes.

L'évaluation la plus récente des initiatives prises dans le domaine de la justice applicable aux jeunes a été effectuée en 2011, dans le cadre de l'[Évaluation des volets de financement de l'Initiative de justice pour les jeunes](#)<sup>xcix</sup>. Le plan d'action établi à la suite de cette évaluation a été entièrement mis en œuvre.

## Sous-sous-programme 1.1.2.4 : Justice familiale

### Description

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère fournit un soutien aux Canadiens et aux Canadiennes qui vivent une séparation ou un divorce en facilitant la prestation efficace de programmes et de services, notamment des programmes d'éducation sur le rôle parental, la médiation, le nouveau calcul de la pension alimentaire pour enfants, et en préparant des ressources d'information et de formation dans le domaine de la justice familiale. Le financement relatif à la justice familiale aide les provinces et les territoires à établir et à fournir des services et des programmes de justice familiale permettant d'améliorer la capacité des parents de conclure des ententes appropriées relativement à la garde, aux droits de visite et aux pensions alimentaires et de respecter ces ententes. Le financement fédéral aide également les organisations non gouvernementales à préparer des ressources d'information et de formation dans le domaine de la justice familiale, appuie la mise en application des obligations législatives et des priorités stratégiques du Ministère dans le domaine de la justice familiale et fournit du soutien quant à l'évaluation des programmes en permettant la collecte de données et l'établissement de rapports sur l'utilisation des fonds. Ce programme est financé par des fonds provenant des paiements de transfert suivants : [Fonds de soutien des familles](#)<sup>c</sup>.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
0	16 100 042	16 100 042

### Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
0	3	3

## Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Un système de justice familiale qui appuie l'accès à l'information, aux services et aux programmes de justice familiale pour les Canadiens et les Canadiennes qui vivent une séparation ou un divorce	Pourcentage des fonds fédéraux utilisés par les provinces, les territoires et les organisations non gouvernementales pour aider à défrayer les coûts associés à l'élaboration et à la prestation de programmes, de services, de ressources d'information et de formation dans le domaine de la justice familiale	100	99

## Analyse du rendement et leçons retenues

Le [Fonds de soutien des familles](#)<sup>ci</sup> constitue un élément clé de l'Initiative de soutien des familles. En 2014-2015, le Fonds a continué de permettre aux provinces et aux territoires d'assurer des services de justice familiale comme l'éducation des parents, la médiation et les services d'exécution des ordonnances alimentaires familiales. Le Fonds aide également les organisations non gouvernementales à créer des ressources d'information sur le droit de la famille à l'intention des familles vivant une séparation ou un divorce, particulièrement dans les collectivités qui peuvent faire face à des obstacles à l'accès au système de justice familiale, comme les collectivités autochtones, les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les collectivités immigrantes, rurales et isolées.

Une évaluation de l'Initiative de soutien des familles a été faite au début de 2014. Sa conclusion a été que l'initiative demeure pertinente, qu'elle est alignée sur les résultats stratégiques du ministère de la Justice et le mandat du gouvernement fédéral en ce qui a trait à son pouvoir législatif, qu'elle a atteint ses objectifs et qu'elle est administrée de façon rentable et économique. Le Ministère a fait des efforts pour renouveler l'Initiative de soutien des familles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014. Le budget fédéral de 2014 a confirmé le renouvellement de l'initiative pour deux ans, jusqu'au 31 mars 2016, et le renouvellement du Fonds de soutien des familles jusqu'au 31 mars 2017.

## Sous-sous-programme 1.1.2.5 : Autochtones et justice dans le Nord

### Description

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère appuie l'élaboration et la prestation de services de justice adaptés aux cultures autochtones et permet la prestation souple des services de justice aux personnes habitant dans les territoires. Le Ministère collabore avec les provinces et les territoires en vue d'améliorer la capacité des collectivités à aider les Autochtones et les résidents du Nord à s'y retrouver dans le système de justice traditionnel et de fournir des solutions de rechange à la justice adaptées sur le plan culturel. Ce programme est financé par des fonds provenant des paiements de transferts suivants : Stratégie de la justice applicable aux Autochtones, Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones et Accès aux services de justice dans le Nord.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
13 261 654	24 748 148	11 486 494

### Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
6	16	10

### Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Un système de justice qui répond aux besoins des Autochtones en leur offrant des services et de l'information adaptés à leur culture	Pourcentage des personnes renvoyées à un programme de la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones qui ont terminé le programme	90	89

	Pourcentage des clients du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones qui se disent « satisfaits » ou « très satisfaits » des renseignements fournis.	80	92
Les résidents des territoires ont accès à des services de justice (aide juridique, vulgarisation et d'information juridiques, Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones) qui répondent à leurs besoins et leur situation	Nombre de demandes d'aide juridique approuvées dans les territoires	3 000	2 916

### Analyse du rendement et leçons retenues

En février 2015, le Ministère a annoncé un montant supplémentaire de 11,1 millions de dollars pour la [Stratégie de la justice applicable aux Autochtones](#) (SJA)<sup>cii</sup> pour 2016-2017. Ce financement, qui s'ajoute aux 22,2 millions de dollars annoncés en 2014, appuiera environ 275 programmes communautaires au service de plus de 800 collectivités autochtones.

En 2014-2015, la SJA a lancé son appel de propositions du [Fonds de renforcement des capacités](#)<sup>ciii</sup> plus tôt que les années précédentes, en utilisant un formulaire de demande en ligne. Ainsi, les projets ont été approuvés plus tôt dans l'exercice, ce qui a donné aux bénéficiaires plus de temps pour mener leurs activités. Ce financement a mis l'accent sur les nouveaux enjeux stratégiques et a permis d'appuyer plusieurs projets de renforcement des capacités visant à réduire la violence faite aux femmes et aux filles autochtones. Au total, plus d'un million de dollars de fonds de la SJA ont appuyé 30 projets de renforcement des capacités. La SJA a aussi révisé ses procédures de collecte de données, et les programmes communautaires ont commencé à recueillir des données selon les procédures révisées pour uniformiser la collecte de données à l'échelle nationale. Ces procédures révisées mettent l'accent sur l'information par client (c.-à-d. les personnes renvoyées à un programme communautaire ou ayant bénéficié d'un programme communautaire).

En outre, le Ministère a collaboré de près avec les provinces et les territoires par l'entremise du [Groupe de travail tripartite](#)<sup>civ</sup> au [Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones](#) (APA)<sup>cv</sup> pour la mise en œuvre des nouveaux besoins nationaux en données qui comprennent de l'information sur les victimes et les témoins autochtones et leurs proches qui reçoivent des services. Ces nouvelles données refléteront plus fidèlement la portée nationale des services que les auxiliaires parajudiciaires autochtones rendent aux tribunaux, aux collectivités et aux personnes.

Le financement ministériel octroyé aux territoires pour l'aide juridique, les services du programme APA et les activités de vulgarisation juridique provient des ententes de contribution des [services d'accès à la justice](#)<sup>cvi</sup>. Ces ententes reconnaissent les besoins et les circonstances uniques des collectivités du Nord et de leurs résidents en prévoyant une approche souple à la prestation des services d'accès à la justice. En vue d'améliorer encore plus la prestation de ces services, les territoires ont mis en œuvre un certain nombre de mesures pour accroître l'efficacité des programmes en 2014-2015, notamment des partenariats de services aux tribunaux spécialisés, la sensibilisation des collectivités éloignées et un accent plus net sur les pratiques de justice collaborative avec d'autres intervenants de la justice.

## Sous-sous-programme 1.1.2.6 : Justice en langues officielles

### Description

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère fournit un soutien en vue d'améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles pour les personnes aux prises avec le système de justice. Le Ministère gère le [Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles](#)<sup>cvii</sup> et veille au respect de l'obligation ministérielle concernant la prise de mesures positives pour réaliser l'engagement du gouvernement fédéral prévu à l'article 41 de la [Loi sur les langues officielles](#)<sup>cviii</sup> à l'égard de l'établissement de communautés de langues officielles en situation minoritaire et de la promotion de l'anglais et du français. Le Ministère administre également le [Fonds pour l'application de la Loi sur les contraventions](#)<sup>cix</sup> destiné à aider les provinces et les municipalités à mettre en œuvre la [Loi sur les contraventions](#)<sup>cx</sup> pour le compte du gouvernement fédéral d'une manière conforme aux droits constitutionnels et législatifs, en particulier en ce qui a trait au respect des services judiciaires comme prévu aux articles 530 et 530.1 du [Code criminel](#)<sup>cx</sup> et des services extrajudiciaires comme figurant dans la partie IV de la [Loi sur les langues officielles](#). Ce programme est financé par des fonds provenant des paiements de transfert suivants : Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles et Fonds pour l'application de la [Loi sur les contraventions](#).

## Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
15 858 935	10 396 236	-5 462 699

## Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
3	2	-1

## Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens et les Canadiennes ont accès à un système de justice pénale qui répond à leurs besoins dans la langue officielle de leur choix	Pourcentage des provinces et des territoires dans lesquels les intervenants du système de justice (procureurs, personnel de la cour, juges, etc.) ont accès à de la formation linguistique spécialisée afin de faciliter l'accès à la justice dans la langue officielle de choix	100	100
Les Canadiens et les Canadiennes ont accès à des renseignements juridiques concernant leurs droits et responsabilités dans	Pourcentage des provinces et des territoires dans lesquels les communautés de langues officielles en situation minoritaire ont accès aux	100	100

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
la langue officielle de leur choix	renseignements juridiques par l'entremise d'un centre d'information qui fournit aux citoyens canadiens des renseignements sur le Web, au moyen d'une ligne d'appel ou en personne		
Les Canadiens et les Canadiennes dans les régions désignées qui ont reçu une contravention fédérale ont accès au système de justice dans la langue officielle de leur choix	Nombre de plaintes au sujet d'un manque de services judiciaires et extrajudiciaires dans la langue officielle de choix	0	0

### Analyse du rendement et leçons retenues

En 2014-2015, le [Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles](#)<sup>cxii</sup> a fourni du financement pour 42 projets visant à améliorer l'accessibilité du système de justice canadien pour les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il faut signaler particulièrement que ces projets comptent quatre carrefours d'information juridique gérés par les associations provinciales de juristes de langue française, et que le lancement d'un cinquième est prévu pour 2016. Le Fonds appuie également les portails Web comme [cliquezjustice.ca](#)<sup>cxiii</sup> et [educaloi.qc.ca](#)<sup>cxiv</sup>, qui permettent à toutes les communautés de langue officielle en situation minoritaire au pays d'accéder à l'information juridique dans la langue officielle de leur choix.

En outre, le Fonds d'appui contribue aux projets visant à faire en sorte que les intervenants du secteur de la justice (p. ex., les juges de nomination provinciale, les procureurs de la Couronne des provinces, les agents de probation et les greffiers) partout au Canada aient accès à la formation professionnelle qui leur permettra d'offrir des services dans les deux langues officielles. À titre d'exemple, en 2014-2015, 56 juges de nomination provinciale de 12 administrations provinciales et territoriales ont participé à des programmes spécialisés de formation linguistique.

La [Loi sur les contraventions](#)<sup>cxv</sup> est appliquée dans sept provinces. En date de 2014-2015, tous les accords assortis de dispositions de financement, sauf un, avaient été renouvelés. Le processus de renouvellement a comporté un examen des mesures qui garantissent les droits linguistiques pour vérifier qu'elles répondent aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le Ministère a aussi eu des discussions avec la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador en vue de la signature d'ententes en vertu de la *Loi sur les contraventions*. Les progrès sont tributaires des priorités et de la capacité des provinces. Le [Fonds pour l'application de la Loi sur les contraventions](#)<sup>cxvi</sup> ne sera complètement engagé que lorsque les provinces et les territoires auront tous signé un accord.

## Programme 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

### Description

Le [Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels](#)<sup>cxvii</sup> (BOFVAC) a été créé pour donner aux victimes d'actes criminels une voix au niveau fédéral et pour s'assurer que le gouvernement fédéral respecte ses engagements envers les victimes. Le Bureau fournit de l'information directe ainsi que des services d'aiguillage et d'examen des plaintes à ses principaux clients : les victimes, les membres des familles des victimes ou leurs représentants, les organismes d'aide aux victimes et d'autres intervenants. Le Bureau contribue également à sensibiliser davantage tous les employés du système de justice pénale et d'organismes d'aide aux victimes aux problèmes systémiques, et il fournit des recommandations et des avis à ce sujet au gouvernement du Canada par l'intermédiaire du ministre de la Justice. Pour remplir son mandat, le Bureau favorise l'accès des victimes aux programmes et services fédéraux existants à l'intention des victimes; il traite les plaintes des victimes à l'égard du non-respect des dispositions de la [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#)<sup>cxviii</sup>, il sensibilise aux besoins et préoccupations des victimes et aux lois applicables qui profitent aux victimes d'actes criminels, y compris en faisant la promotion des principes énoncés dans la [Déclaration canadienne des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité](#)<sup>cxix</sup>, il cerne et examine les nouveaux enjeux et les problèmes systémiques qui ont des conséquences négatives pour les victimes d'actes criminels; il facilite l'accès des victimes aux programmes et aux services fédéraux qui leur sont offerts en leur fournissant de l'information et des services d'aiguillage. L'ombudsman relève directement du ministre de la Justice, ce qui signifie donc que le Bureau ne relève pas du cadre de gouvernance du Ministère.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
1 318 570	1 318 570	1 318 823	1 080 165	-238 405

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
9	9	0

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les victimes d'actes criminels ont accès à de l'information sur leurs droits et sur les services et programmes fédéraux à leur disposition et/ou ont accès à un processus d'examen des plaintes concernant les programmes, services, lois ou politiques du gouvernement fédéral visant les victimes d'actes criminels	Pourcentage d'augmentation des communications des clients avec le BOFVAC par rapport à l'année précédente	2	Non disponible : consulter la section Analyse du rendement et leçons retenues, ci-après.
Les ministères et organismes fédéraux ainsi que d'autres	Pourcentage des recommandations du BOFVAC soumises et	100	Non disponible : consulter la section Analyse du rendement

intervenants reçoivent des recommandations du BOFVAC sur la manière d'apporter des changements en faveur des victimes d'actes criminels	reconnues et/ou mises en œuvre		et leçons retenues, ci-après.
Les intervenants ont accès à des renseignements opportuns et pertinents sur le Bureau et ses activités	Pourcentage de tous les intervenants clés sélectionnés à l'avance avec qui le BOFVAC communique chaque année	100	Non disponible : consulter la section Analyse du rendement et leçons retenues, ci-après.
	Pourcentage d'augmentation des visites du site Web du BOFVAC par rapport à l'année précédente	5	Non disponible : consulter la section Analyse du rendement et leçons retenues, ci-après.

### Analyse du rendement et leçons retenues

Le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels échappe au cadre de gouvernance du Ministère. Les détails des activités menées en 2014-2015 seront donnés dans le rapport annuel 2014-2015 du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels. On trouvera plus d'information au sujet des activités de 2014-2015 dans le [site Web](#) du Bureau<sup>cxx</sup>.

### Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité

En vertu de la [Loi sur le ministère de la Justice](#)<sup>cxxi</sup>, le ministre de la Justice et procureur général du Canada assure des services juridiques de qualité élevée au gouvernement fédéral ainsi qu'à ses ministères et organismes. L'article 4 de la Loi fait du Ministre le juriconsulte du [Conseil privé de Sa Majesté](#)<sup>cxxii</sup> et veille au respect de la loi dans l'administration des affaires publiques. L'article 4.1 de la Loi impose au Ministre d'examiner tous les projets de loi soumis ou présentés à la Chambre des communes par le gouvernement et, en application de la [Loi sur les textes réglementaires](#)<sup>cxxiii</sup>, tous les règlements présentés par le gouvernement, en vue de vérifier si certaines de leurs dispositions sont incompatibles avec la [Charte canadienne des droits et libertés](#)<sup>cxxiv</sup>. En outre, en vertu de l'article 5 de la [Loi sur le ministère de la Justice](#), le procureur général conseille les chefs des divers ministères sur toutes les questions de droit et défend les intérêts des ministères ou organismes fédéraux dans tout litige où ils sont parties et portant sur des matières de la compétence du Canada.

## Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement

### Description

Le ministère de la Justice offre un ensemble intégré de services de consultation juridique et de contentieux et de services législatifs de haute qualité au ministre de la Justice et aux ministères et organismes fédéraux pour les aider à répondre aux priorités du gouvernement en matière de politiques et de programmes et à contribuer à la réalisation des objectifs gouvernementaux. Il fournit ces services par les moyens suivants : réseau de services juridiques ministériels détachés dans les ministères et organismes clients, services juridiques spécialisés à l'Administration centrale et réseau de bureaux et de sous-bureaux régionaux rendant des services de consultation juridique et de contentieux aux ministères et organismes fédéraux partout au pays.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
194 550 000	201 897 664	206 826 028	208 762 405	6 864 741

Remarque : L'information financière budgétaire de 2014-2015 qui est fournie dans le présent document ne tient pas compte des autorisations de crédit net qui permettent au Ministère de récupérer auprès d'autres ministères et organismes gouvernementaux une partie des frais subis pour assurer les services juridiques.

### Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
3 177	3 079	-98

Remarque : L'information sur les ressources humaines en 2014-2015 fournie dans le présent document inclut les équivalents temps plein (ETP) affectés au recouvrement des frais subis pour assurer les services juridiques.

### Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les ministères et organismes fédéraux reçoivent des services	Taux de satisfaction moyen des clients à l'égard de la qualité globale des services de	8	Consultation : 8,4* Contentieux : 8,3* Législation : 8,5*

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
juridiques de haute qualité	consultation juridique et de contentieux, des services législatifs et des services de rédaction réglementaire sur une échelle de 1 à 10		Réglementation : 8,5*
	Taux de satisfaction moyen des clients à l'égard du rendement du ministère de la Justice du Canada par rapport aux normes de service en matière de prestation de services juridiques sur une échelle de 1 à 10	8	Réceptivité/ accessibilité : 8,6* Utilité : 8,0* Rapidité: 7,9*
Les intérêts de la Couronne sont représentés devant les cours et tribunaux	Pourcentage des dossiers de contentieux qui reçoivent un résultat favorable (jugés et réglés)	70	71,1

\*Les résultats présentés reflètent la rétroaction recueillie au cours du cycle II de l'Enquête sur la satisfaction des clients (2009-2012). L'enquête n'a pas eu lieu en 2014-2015, mais recommencera en 2015-2016.

### Analyse du rendement et leçons retenues

Grâce au Programme des services juridiques au gouvernement, environ 209 millions de dollars et 3 079 ETP ont été attribués aux activités qui soutiennent la prestation de services juridiques de haute qualité au gouvernement et aux ministères et organismes fédéraux.

Dans la poursuite de l'excellence juridique, le Ministère a continué d'explorer des occasions innovatrices et de cerner des pratiques exemplaires. Ainsi, pour promouvoir le développement économique et social dans le Nord, le Ministère a produit un ensemble de pratiques exemplaires relatives aux projets de mise en valeur des ressources, en puisant à sa longue expérience des processus d'évaluation et de réglementation environnementales dans le Nord. En outre, pour exploiter la technologie et l'espace de travail numérique, le Ministère a aussi créé un dépôt de documents électroniques pour les transactions immobilières.

Le Ministère a aussi connu des succès constants dans le transfert des connaissances et l'élargissement de la portée de ses travaux en poursuivant la pratique innovatrice consistant à former des équipes juridiques interportefeuilles pour les dossiers ayant une incidence

considérable. Cette pratique permet d'affecter des employés à des dossiers qui correspondent à leur expertise et à leurs intérêts et de favoriser la mobilisation des employés et leur satisfaction au travail tout en réalisant les priorités du gouvernement.

Avec ses ministères et organismes clients, le Ministère a travaillé à d'importantes initiatives visant à restreindre les coûts des services juridiques. En mettant davantage l'accent sur les analyses opérationnelles, le Ministère a pu repérer des occasions de réaliser des gains d'efficience, y compris de mettre en œuvre des repères nationaux pour certains types de dossiers juridiques, comme dans les domaines du droit fiscal et du droit de l'immigration.

Le Ministère a continué de mettre de l'avant son programme de transformation pour accroître la productivité et l'économie de la pratique du droit. Pour cela, il a mis au point de nouveaux modèles de prestation de services dont des centres d'expertise pour des services de consultation juridique plus efficaces et intégrés. Ce programme de transformation a aussi débouché sur la mise en œuvre d'un plan intégré de planification des ressources humaines à l'échelle du Ministère pour la gestion stratégique des défis de la réorganisation et l'atténuation des risques. Le Ministère a continué d'augmenter le soutien qu'il offre à ses avocats par le recours efficace à des parajuristes, contribuant ainsi pour beaucoup à la gestion des connaissances au sein du Ministère et à une bonne harmonisation des ressources humaines et des priorités du gouvernement. Alors qu'il continue de faire face au défi de maintenir la capacité et l'expertise nécessaires pour appuyer la prestation de services juridiques de grande qualité, le Ministère travaille à ces objectifs par la formation, la planification de la relève et la gestion des talents.

## Services internes

### Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques (avocat ministériel), services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

## Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
86 402 269	110 509 540	126 792 857	115 249 778	4 740 238

Remarque : L'information financière budgétaire de 2014-2015 qui est fournie dans le présent document ne tient pas compte des autorisations de crédit net qui permettent au Ministère de récupérer auprès d'autres ministères et organismes gouvernementaux une partie des frais subis pour assurer les services juridiques.

## Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
1 126	1 058	-68

Remarque : L'information sur les ressources humaines en 2014-2015 fournie dans le présent document inclut les équivalents temps plein (ETP) affectés au recouvrement des frais subis pour assurer les services juridiques.

**Analyse du rendement et leçons retenues**

En 2014-2015, avec environ 115 millions de dollars et 1,058 ETP, les services internes ont continué d'appuyer les deux résultats stratégiques du Ministère : *un système de justice canadien équitable, adapté et accessible* et *un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité*.

Pour veiller à l'harmonisation des projets et des ressources avec les priorités du Ministère, y compris avec les initiatives pangouvernementales comme l'[Initiative du renouvellement des politiques](#)<sup>cxxv</sup> et l'[Initiative de transformation de l'administration de la paye](#)<sup>cxxvi</sup>, le Ministère a mis en œuvre le Conseil consultatif des ressources et des investissements et le Cadre ministériel de gestion de projet. En outre, le Conseil du Trésor a approuvé le Plan d'investissement du Ministère, qui couvre cinq années d'investissement (2014-2015 à 2018-2019). Le Ministère a aussi poursuivi la mise en œuvre de son Cadre national de gestion des risques juridiques, en l'adaptant aux besoins particuliers des services consultatifs; par exemple, les avocats du Ministère ont désormais accès à des rapports sur le niveau de risque de l'inventaire et peuvent compter sur des outils personnalisés.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle [Directive sur la gestion du rendement](#)<sup>cxxvii</sup>, le Ministère a lancé des activités clés en 2014-2015, comme la mise à disposition d'outils, de processus et de communications propres au ministère de la Justice, qui expliquent aux gestionnaires et aux employés les différentes exigences en matière de gestion du rendement pour les cadres supérieurs et les employés. Il a fallu également de longues consultations avec le

[Secrétariat du Conseil du Trésor](#)<sup>cxxviii</sup> pour évaluer le rendement des avocats, compte tenu de la nécessité d'utiliser une échelle de notation différente, qui est intégrée dans la convention collective de l'effectif des avocats. Le dirigeant principal des ressources humaines a aussi reconnu les résultats impressionnants qu'a obtenus le Ministère : plus de 85 p. cent de ses employés ont eu un examen de mi-exercice, soit 13,5 p. cent de plus que la moyenne dans la fonction publique. À la fin de l'exercice, les résultats préliminaires montrent que le Ministère a un taux d'achèvement de 94 p. cent pour les évaluations.

En travaillant de près avec [Services partagés Canada](#) (SPC)<sup>cxxix</sup>, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre d'initiatives visant une plus grande efficacité, comme l'[Initiative de transformation des services de courriel](#)<sup>cxxx</sup>, la transformation des télécommunications et le transfert à SPC de la responsabilité de fournir des appareils aux utilisateurs finaux (appareils technologiques en milieu de travail). La présence du Ministère dans Internet a été harmonisée avec les [Normes du gouvernement du Canada](#)<sup>cxxxi</sup> et intégrée dans le portail [Canada.ca](#)<sup>cxxxii</sup>. Le Ministère a aussi poursuivi ses activités de rayonnement dans la population canadienne grâce aux comptes officiels de médias sociaux.

Le Ministère a aussi élaboré la stratégie *Information@Justice* et le portefeuille du projet d'espace de travail numérique pour orienter la modernisation des pratiques ministérielles en matière d'information en adoptant une norme numérique qui reconnaisse l'importance des ressources d'information et s'appuie sur la technologie pour transformer les méthodes de travail actuelles afin d'obtenir de meilleurs résultats opérationnels tout en favorisant l'utilisation des outils juridiques numériques comme *Justipedia*, le portail national de gestion des connaissances juridiques. Dans ce contexte, le Ministère a aussi modernisé sa présence sur l'intranet pour mieux communiquer avec ses employés et répondre à leurs besoins d'information.

Le Ministère a atteint ses cibles en matière d'[écologisation des opérations gouvernementales](#)<sup>cxxxiii</sup> et de [développement durable](#)<sup>cxxxiv</sup> – dans certains cas, comme dans celui de la réduction de la consommation de papier, il a même dépassé les cibles fixées. De plus, le Ministère a continué de limiter ses coûts par la réalisation de projets de locaux et l'harmonisation avec les [Normes de Milieu de travail 2.0](#)<sup>cxxxv</sup>.

Le Ministère récolte déjà les retombées de ces changements et il entend continuer de chercher des moyens de rationaliser ses processus. À l'appui de la gestion du changement organisationnel dans le contexte de la compression des coûts, le Ministère établit plus clairement les responsabilités et met en œuvre des normes de service et des processus opérationnels communs.

## Section III : Renseignements supplémentaires

### Faits saillants des états financiers

#### État condensé des opérations

Ministère de la Justice Canada

État condensé des opérations (non audité)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

Information financière	Résultats* attendus 2014-2015	Résultats réels 2014-2015	Résultats réels 2013-2014	Écart (différence entre les résultats attendus 2014-2015 et les résultats réels 2014-2015)	Écart (différence entre les résultats réels 2014-2015 et les résultats réels 2013-2014)
Dépenses totales	1 081 002	1 083 911	1 078 806	2 909	5 105
Revenus totaux	345 132	340 372	344 865	(4 760)	(4 493)
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts gouvernementaux	735 870	743 539	733 941	7 669	9 598

**Dépenses totales :** En 2014-2015, les dépenses totales ont augmenté de 5,1 millions de dollars, comparativement à 2013-2014.

L'écart s'explique par une augmentation de 5,8 millions de dollars des charges de paiements de transfert et par une réduction de 0,7 million de dollars des charges de fonctionnement. La hausse des paiements de transfert est surtout attribuable à l'appui additionnel de 5,4 millions de dollars qui a été fourni à des organismes à but non lucratif et au transfert de 1,1 million de dollars aux provinces et territoires, ce qui a été compensé par une diminution de 0,5 million de dollars du financement aux organismes internationaux et de 0,2 million de dollars à des particuliers.

De même, les dépenses totales pour 2014-2015 ont dépassé les résultats attendus de 2,9 millions de dollars ou 0,3 p. cent.

L'écart correspond à une hausse de 26,6 millions de dollars des charges de paiements de transfert et à une baisse de 23,7 millions de dollars des charges de fonctionnement. Le fait que les dépenses relatives aux paiements de transfert sont plus élevées que celles qui étaient prévues est surtout

attribuable au renouvellement du financement d'initiatives qui n'étaient pas incluses dans l'État des résultats prospectif puisqu'elles n'avaient pas encore été approuvées dans le Budget principal. La variance des dépenses de fonctionnement est principalement due à une diminution des salaires en raison d'une réduction globale des équivalents temps plein du Ministère (ETP). Le reste de l'écart s'explique par des variations entre les prévisions utilisées pour établir l'État des résultats prospectif et les résultats réels subséquents.

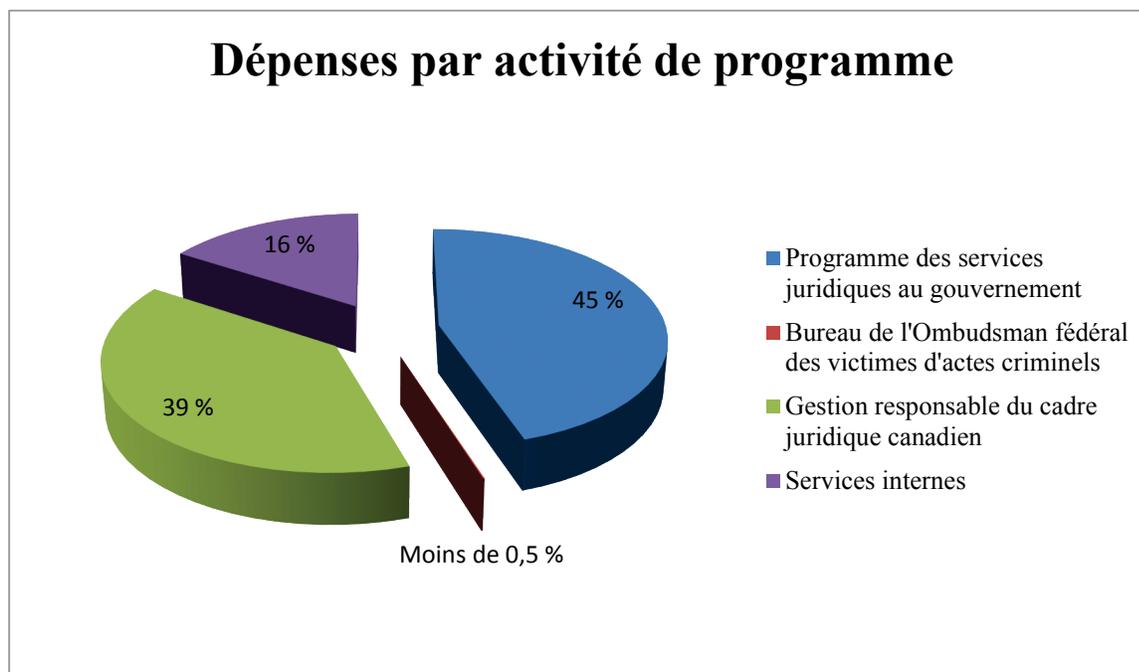
**Revenus totaux :** Les revenus totaux en 2014-2015 ont diminué de 4,5 millions de dollars par rapport à 2013-2014.

La baisse des revenus de 4,5 millions de dollars s'explique par une diminution globale de la demande en services juridiques et une réduction des services fournis au Service des poursuites pénales du Canada (SPPC).

De même, les revenus totaux enregistrés pour 2014-2015 étaient inférieurs aux résultats attendus de 4,8 millions de dollars ou 1,4 p. cent. L'écart est attribuable à une réduction des services fournis par le Ministère au SPPC et à une baisse globale de la demande en services juridiques.

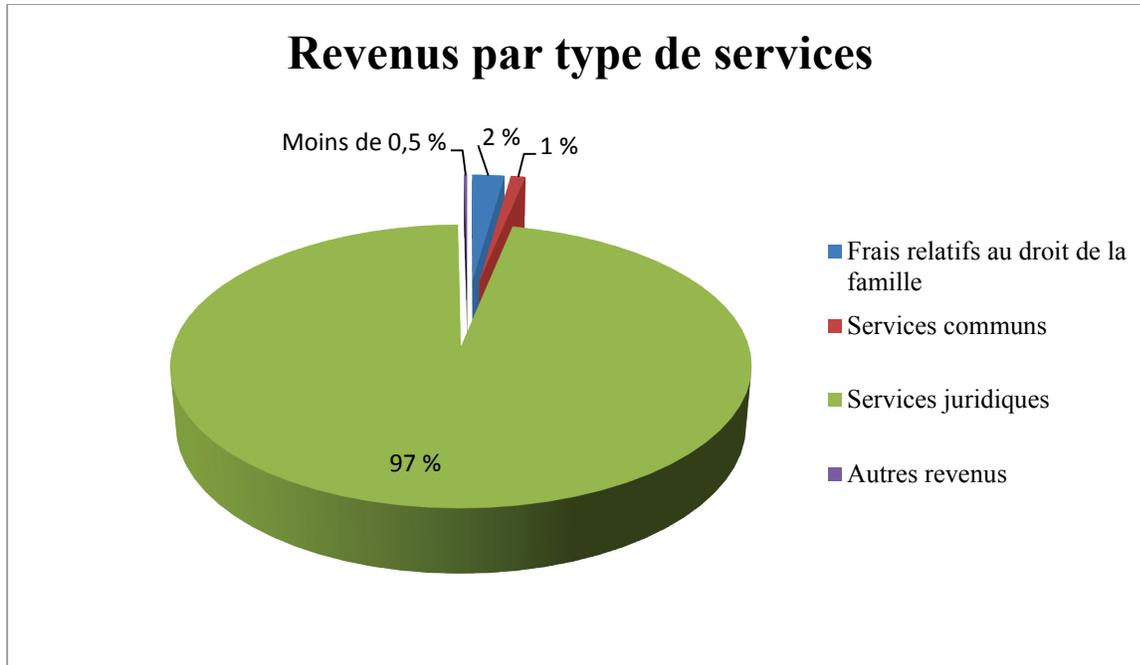
### Dépenses par activité de programme

Les dépenses totales du Ministère ont totalisé 1 084 millions de dollars en 2014-2015. De cette somme, 493 millions de dollars ou 45 p. cent des fonds ont été consacrés au Programme des services juridiques au gouvernement, alors que la *Gestion responsable du cadre juridique canadien* représentait 417 millions de dollars ou 39 p. cent des dépenses totales.



## Revenus par type de services

Le Ministère a déclaré un revenu net de 340 millions de dollars en 2014-2015. La grande part de cette somme provient de la prestation de services conseils, législatifs ou de contentieux, ce qui a représenté 97 p. cent du revenu net. Les autres revenus liés aux frais d'administration ou à la prestation d'autres services en vertu des programmes du droit de la famille représentent 2 p. cent et les recettes tirées des services communs équivalent à 1 p. cent. Le revenu net du Ministère a diminué de 1 p. cent comparativement à 2013-2014.



## État condensé de la situation financière

Ministère de la Justice Canada

État condensé de la situation financière (non audité)

Au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

Information financière	2014-2015	2013-2014 (ajusté)	Écart (2014-2015 moins 2013-2014)
Total net des passifs	476 984	398 225	78 759
Total des actifs financiers nets	408 523	333 112	75 411
Dette nette ministérielle	68 461	65 113	3 348
Total des actifs non financiers	36 216	43 670	(7 454)
Situation financière nette ministérielle	(32 245)	(21 443)	10 802

**Total net des passifs :** Le total net des passifs a augmenté de 78,8 millions de dollars en 2014-2015, comparativement à 2013-2014.

Cet écart est attribuable à une augmentation de 57,8 millions de dollars au titre des paiements de transfert à payer, à 7,9 millions de dollars des comptes créditeurs et charges à payer, à 4,1 millions de dollars au compte du droit de la famille et à 9 millions de dollars à payer pour les avantages sociaux des employés.

**Total net des actifs financiers :** Il y a eu augmentation du total des actifs financiers nets de l'ordre de 75,4 millions de dollars en 2014-2015, comparativement à 2013-2014.

Cet écart s'explique par une augmentation de 72,7 millions de dollars des montants à recevoir du Fonds du revenu consolidé en raison principalement de la hausse de 57,8 millions de dollars des paiements de transfert à payer et de 20,1 millions de dollars en salaires à payer, ce qui est compensé par une variation liée aux transactions avec les autres ministères de 5,2 millions de dollars. Le reste de l'augmentation découle d'une hausse de 2,7 millions de dollars associée aux comptes clients débiteurs et avances de fonds.

**Dette nette ministérielle :** La dette nette ministérielle, qui correspond à la différence entre les passifs nets et les actifs financiers nets, s'est accrue de 3,3 millions de dollars en 2014-2015, comparativement à 2013-2014.

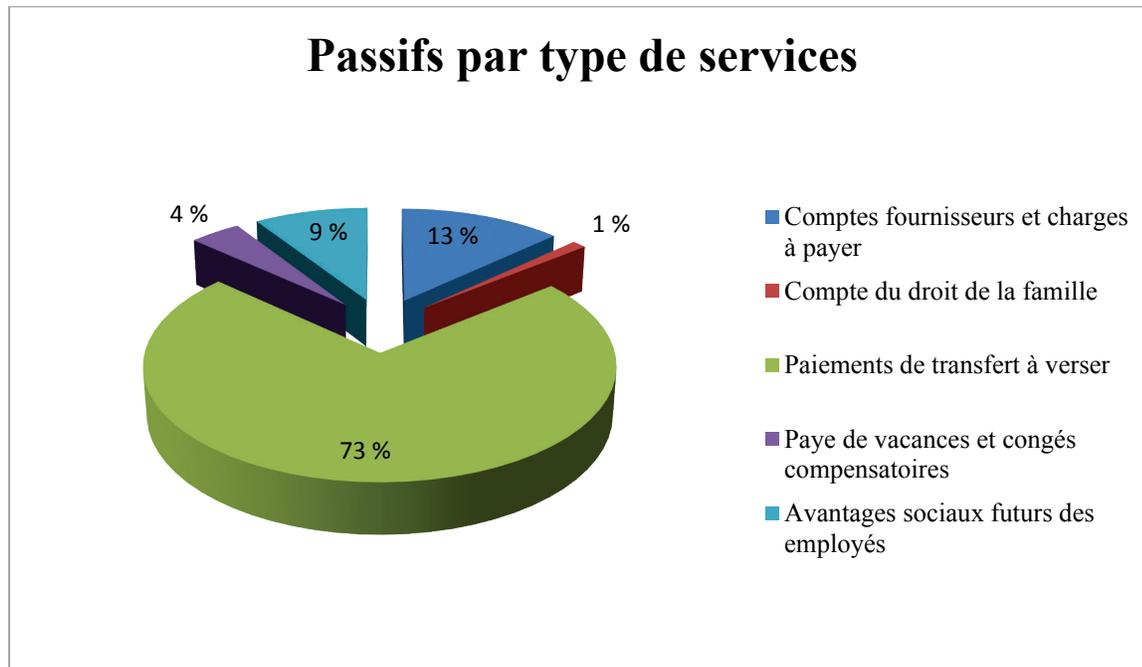
Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'État de la variation de la dette nette ministérielle dans [les états financiers du Ministère](#)<sup>cxxxvi</sup>.

**Total des actifs non financiers :** Le total des actifs non financiers a diminué de 7,5 millions de dollars en 2014-2015, comparativement à 2013-2014.

Cette baisse est attribuable à une diminution de 0,1 million de dollars en charges payées d'avance et une diminution de 7,4 millions de dollars en immobilisations corporelles.

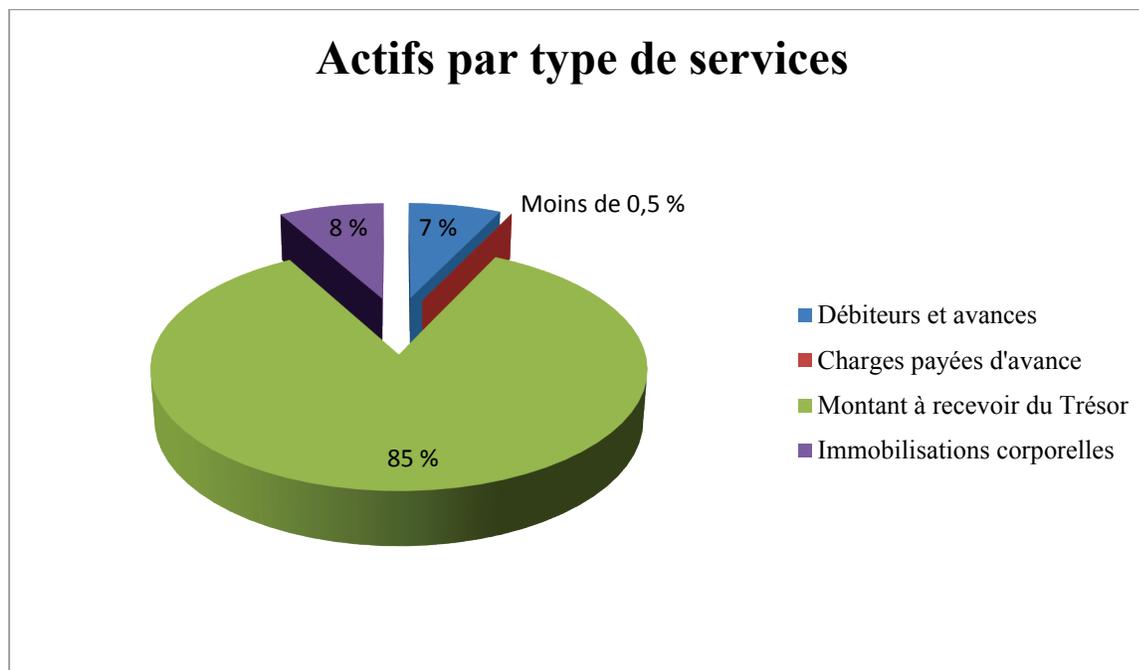
### Passifs par type de services

Les passifs totalisaient 477 millions de dollars à la fin de 2014-2015, soit une augmentation de 20 p. cent par rapport au total de l'exercice précédent. Les paiements de transfert à payer constituent la majorité des passifs pour une somme de 346 millions de dollars ou un pourcentage de 73 p. cent du total des passifs, ce qui représente une augmentation de 20 p. cent comparativement à l'exercice précédent.



### Actifs par type de services

Les actifs totalisaient environ 445 millions de dollars à la fin de 2014-2015, soit une augmentation de 19 p. cent par rapport au total de l'exercice précédent. Les montants à recevoir du Fonds du revenu consolidé représentent 85 p. cent du total des actifs, ce qui équivaut à environ 377 millions de dollars. Les immobilisations corporelles correspondent à environ 36 millions de dollars ou 8 p. cent du total des actifs, alors que les débiteurs et avances équivalent à près de 32 millions de dollars ou 7 p. cent du total des actifs.



### États financiers

Les états financiers du Ministère sont affichés sur le site [Web du ministère de la Justice](#)<sup>cxxxvii</sup>.

### Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires du *Rapport ministériel sur le rendement 2014-2015* sont disponibles sur le site [Web du ministère de la Justice](#)<sup>cxxxviii</sup>.

- ▶ Stratégie ministérielle de développement durable;
- ▶ Renseignements sur les programmes de paiements de transfert;
- ▶ Initiatives horizontales;
- ▶ Audits internes et évaluations;
- ▶ Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes;
- ▶ Rapports sur les frais d'utilisation.

## **Dépenses fiscales et évaluations**

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée [Dépenses fiscales et évaluations](#)<sup>cxxxix</sup>. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

## Section IV : Coordonnées de l'organisation

### **Renseignements généraux :**

Direction des communications

Téléphone : 613-957-4222

ATS : 613-992-4556

Courriel : [media@justice.gc.ca](mailto:media@justice.gc.ca)

### **Renseignements pour la presse :**

Direction des communications

Téléphone : 613-957-4207

Courriel : [media@justice.gc.ca](mailto:media@justice.gc.ca)

## Annexe : Définitions

**architecture d’alignement des programmes** (*Program Alignment Architecture*) : Répertoire structuré de tous les programmes d’un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

**cadre pangouvernemental** (*whole-of-government framework*) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

**cible** (*target*) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu’une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

**crédit** (*appropriation*) : Autorisation donnée par le Parlement d’effectuer des paiements sur le Trésor.

**dépenses budgétaires** (*budgetary expenditures*) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d’autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d’État.

**dépenses non budgétaires** (*non-budgetary expenditures*) : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d’avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

**dépenses législatives** (*statutory expenditures*) : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l’adoption d’une loi autre qu’une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

**dépenses prévues** (*planned spending*) : En ce qui a trait aux RPP et aux RMR, les dépenses prévues s’entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1<sup>er</sup> février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s’ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu’il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

**dépenses votées** (*voted expenditures*) : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l’adoption d’une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

**équivalent temps plein** (*full-time equivalent*) : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

**indicateur de rendement** (*performance indicator*) : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

**plan** (*plan*) : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

**priorité** (*priorities*) : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

**production de rapports sur le rendement** (*performance reporting*) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

**programme** (*program*) : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

**programme temporisé** (*sunset program*) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

**rapport ministériel sur le rendement** (*Departmental Performance Report*) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

**rapport sur les plans et les priorités** (*Report on Plans and Priorities*) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

**rendement** (*performance*) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

**résultat** (*result*) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

**résultat stratégique** (*Strategic Outcome*) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

**résultats du gouvernement du Canada** (*Government of Canada outcomes*) : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

**Structure de la gestion, des ressources et des résultats** (*Management, Resources and Results Structure*) : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

## Notes de fin de document

- i Ministère de la Justice, *Loi sur le ministère de la Justice*, <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/>
- ii Ministère de la Justice, <http://canada.justice.gc.ca/fra/index.html>
- iii Ministère de la Justice, L'honorable Peter Gordon MacKay, <http://canada.justice.gc.ca/fra/apd-abt/mpg-mag.html>
- iv *Ibid.*
- v Ministère de la Justice, *Loi sur le ministère de la Justice*, <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/>
- vi Gouvernement du Canada, Discours du Trône <http://www.speech.gc.ca/fra>
- vii Parlement du Canada, *Loi sur la protection des Canadiens contre la cybercriminalité*, <http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6301394&Language=F>
- viii Parlement du Canada, *Loi sur la réforme de la non-responsabilité criminelle*, <http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6319560&Language=F>
- ix Parlement du Canada, *Loi visant à combattre la contrebande de tabac*, <http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6277291&Language=F>
- x Parlement du Canada, *Loi sur les peines plus sévères pour les prédateurs d'enfants*, <http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?billId=6434291&Language=F>
- xi Parlement du Canada, *Loi sur la Charte des droits des victimes*, <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&DocId=6510370&File=4&Language=F>
- xii Parlement du Canada, *Loi sur la justice pour les animaux qui fournissent de l'assistance (Loi de Quanto)*, <http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6581106&Language=F>
- xiii Parlement du Canada, *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*, <http://www.parl.gc.ca/legisinfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6635303&Language=F>
- xiv Parlement du Canada, *Loi sur les peines de prison à vie purgées en entier*, <http://www.parl.gc.ca/legisinfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=7865843&Language=F>
- xv Parlement du Canada, *Loi visant la délivrance simple et sécuritaire des permis d'armes à feu*, <http://www.parl.gc.ca/legisinfo/BillDetails.aspx?billId=6714626&Mode=1&Language=F>
- xvi Parlement du Canada, *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2014*, <http://www.parl.gc.ca/legisinfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6732518&Language=F>
- xvii Parlement du Canada, *Loi antiterroriste de 2015*, <http://www.parl.gc.ca/legisinfo/BillDetails.aspx?billId=6842344&Mode=1&Language=F>
- xviii Parlement du Canada, *Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares*, <http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6761928&Language=F>
- xix Gouvernement du Canada, Stratégie nationale antidrogue, <http://www.strategienationaleantidrogue.gc.ca/>
- xx Gouvernement du Canada, Discours du Trône, <http://www.speech.gc.ca/fra>
- xxi Parlement du Canada, *Loi sur la protection des Canadiens contre la cybercriminalité*, <http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6301394&Language=F>
- xxii Parlement du Canada, *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*, <http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6301394&Language=F>
- xxiii Gouvernement du Canada, Stratégie fédérale d'aide aux victimes, [http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=878709&\\_ga=1.201192942.1774024368.1435152490](http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=878709&_ga=1.201192942.1774024368.1435152490)
- xxiv Ministère de la Justice, Fonds d'aide aux victimes, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/index.html>
- xxv Gouvernement du Canada, Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels, <http://www.semainedesvictimes.gc.ca/accueil-home.html>

- xxvi Premier ministre du Canada Stephen Harper, Note d'information sur la *Charte canadienne des droits des victimes*, <http://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2014/04/03/aperçu-de-la-charte-canadienne-des-droits-des-victimes>
- xxvii Parlement du Canada, *Loi sur la Charte des droits des victimes*, <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&DocId=6510370&File=4&Language=F>
- xxviii Gouvernement du Canada, Plan d'action de la lutte contre la violence familiale et les crimes violents commis contre les femmes et les filles autochtones, <http://www.swc-cfc.gc.ca/violence/efforts/action-fra.pdf>
- xxix Ministère de la Justice, Initiative des centres d'appui aux enfants, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/cae-cac.html>
- xxx Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Plan d'action visant à améliorer les régimes de réglementation dans le Nord, <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1318007587190/1318007801685>
- xxxi Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Transfert des responsabilités au Nunavut, <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1352471770723/1352471861365>
- xxxii Agence canadienne d'évaluation environnementale, Pipeline Northern Gateway, <http://www.ceaa-acee.gc.ca/050/details-fra.cfm?evaluation=21799>
- xxxiii Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones, [http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/ffaed1\\_1100100033502\\_fra.pdf](http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/ffaed1_1100100033502_fra.pdf)
- xxxiv Énergie atomique du Canada limitée, <http://www.aecl.ca/fr/home/default.aspx>
- xxxv Premier ministre du Canada Stephen Harper, Note d'information sur la *Charte canadienne des droits des victimes*, <http://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2014/04/03/aperçu-de-la-charte-canadienne-des-droits-des-victimes>
- xxxvi Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Revendications particulières : La justice, enfin, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100030516/1100100030517>
- xxxvii Tribunal des revendications particulières Canada, Bienvenue au Tribunal des revendications particulières Canada, [http://www.sct-trp.ca/hom/index\\_f.htm](http://www.sct-trp.ca/hom/index_f.htm)
- xxxviii Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015576/1100100015577#sect1>
- xxxix Gouvernement du Canada, Réponse du Canada à l'écllosion du virus Ebola, [http://www.canadiensensante.gc.ca/diseases-conditions-maladies-affections/disease-maladie/ebola/response-reponse/index-fra.php?\\_ga=1.164017663.1774024368.1435152490](http://www.canadiensensante.gc.ca/diseases-conditions-maladies-affections/disease-maladie/ebola/response-reponse/index-fra.php?_ga=1.164017663.1774024368.1435152490)
- xl Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif au précontrôle dans le domaine du transport aérien, <http://www.treaty-accord.gc.ca/text-texte.aspx?id=103842&Lang=fra>
- xli Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, Accord de libre-échange Canada-Corée, <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/korea-coree/index.aspx?lang=fra>
- xlii Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/ceta-aecg/index.aspx?lang=fra>
- xliiii Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, Accord de partenariat stratégique Canada-Union européenne, [http://www.international.gc.ca/media/aff/news-communiqués/2014/09/08a\\_bg.aspx?lang=fra](http://www.international.gc.ca/media/aff/news-communiqués/2014/09/08a_bg.aspx?lang=fra)
- xliv Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, Accords de l'Organisation mondiale du commerce, <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/wto-omc/wto-omc.aspx?lang=fra>

- xliv Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, Accord de libre-échange nord-américain, <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/nafta-alena/index.aspx?lang=fra>
- xlvi Gouvernement du Canada, Budget fédéral de 2014, <http://www.budget.gc.ca/2014/home-accueil-fra.html>
- xlvii Ministère de la Justice, *Loi de l'impôt sur le revenu*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-3.3/>
- xlviii Ministère de la Justice, *Loi sur la taxe d'accise*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-15/>
- xlx Santé Canada, Programme d'accès spécial, <http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/acces/drugs-drogues/index-fra.php>
- l Ministère de la Justice, Programme juridique de partenariats et d'innovation, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/pjpi-jpip.html>
- li Greffier du Conseil privé, Objectif 2020, <http://www.clerk.gc.ca/fra/feature.asp?pageId=351>
- lii Sécurité publique Canada, <http://www.securitepublique.gc.ca/index-fra.aspx>
- liii Services partagés Canada, Initiative de transformation des services de courriel, <http://ssc-spc.gc.ca/pages/ml-crll-fra.html>
- liv Services partagés Canada, Page d'accueil, <http://www.ssc-spc.gc.ca/index-fra.html>
- lv Secrétariat du Conseil du Trésor, Processus opérationnel commun des ressources humaines, <http://chrpb-pocrh.tbs-sct.gc.ca/home-fra.aspx>
- lvi Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Initiative de transformation de l'administration de la paye, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/remuneration-compensation/projets-projets/tpai-itap/index-fra.html>
- lvii Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Centre des services de paye de la fonction publique, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/remuneration-compensation/paye-centre-pay/index-fra.html>
- lviii Cadre pangouvernemental, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>
- lix Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Descripteurs des secteurs de résultats du gouvernement du Canada, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/descript-fra.aspx>
- lx *Ibid.*
- lxi *Ibid.*
- lxii Comptes publics du Canada, 2015, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- lxiii Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- lxiv Ministère de la Justice, Évaluation de la fonction d'élaboration des politiques en matière de droit pénal, <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/14/fpdp-clpf/tdm-toc.html>
- lxv Gouvernement du Canada, Système intégré des finances et du matériel, <http://gcintranet.tpsgc-pwgsc.gc.ca/dgsi-isb/sifm-ifms/index-fra.html>
- lxvi Gouvernement du Canada, Stratégie nationale antidrogue, <http://www.strategienationaleantidrogue.gc.ca/>
- lxvii Gouvernement du Canada, Stratégie fédérale d'aide aux victimes, [http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=878709&\\_ga=1.167572990.1774024368.1435152490](http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=878709&_ga=1.167572990.1774024368.1435152490)
- lxviii Gouvernement du Canada, Stratégie nationale antidrogue, <http://www.strategienationaleantidrogue.gc.ca/>
- lxix Ministère de la Justice, *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-38.8/index.html>
- lxx Ministère de la Justice, *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/y-1.5/>
- lxxi Ministère de la Justice du Canada, Bureau d'enregistrement des actions en divorce, <http://www.justice.gc.ca/fra/df-fl/divorce/bead-crdp.html>
- lxxii Emploi et Développement social Canada, <http://www.edsc.gc.ca/fra/accueil.shtml>
- lxxiii Ministère de la Justice, *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-1.4/index.html>
- 60 Notes de fin de document
-

- lxxiv Parlement du Canada, Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares, <http://www.parl.gc.ca/Legisinfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6761928&Language=F>
- lxxv Ministère de la Justice, *Loi sur le mariage civil*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-31.5/page-1.html>
- lxxvi Ministère de la Justice, Code criminel, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/>
- lxxvii Ministère de la Justice, Programme juridique de partenariats et d'innovation, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/pjpi-jpip.html>
- lxxviii Ministère de la Justice du Canada, Ententes sur les services d'accès à la justice dans les territoires, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/access.html>
- lxxix Ministère de la Justice, Étude sur l'aide juridique en matière criminelle, <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/cde-esc/rr14/p1.html>
- lxxx Ministère de la Justice du Canada, *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-2.5/>
- lxxxi Ministère de la Justice, Programme d'aide juridique, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/aide-aid.html>
- lxxxii Citoyenneté et Immigration Canada, <http://www.cic.gc.ca/francais/index.asp>
- lxxxiii Ministère de la Justice, Programme des avocats spéciaux, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/es-sa.html>
- lxxxiv Ministère de la Justice, *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-2.5/>
- lxxxv *Canada (Citoyenneté et Immigration) c. Harkat*, <http://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/13643/index.do?r=AAAAAQAGaGFya2F0AAAAAAAE>
- lxxxvi Gouvernement du Canada, Stratégie nationale antidrogue, <http://www.strategienationaleantidrogue.gc.ca/>
- lxxxvii Ministère de la Justice du Canada, Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/ttt-dtc.html?pedisable=true>
- lxxxviii Commission des libérations conditionnelles du Canada, Bienvenue à la Commission des libérations conditionnelles du Canada, <http://pbc-clcc.gc.ca/index-fra.shtml>
- lxxxix Ministère de la Justice, Fonds d'aide aux victimes, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/index.html>
- xc Premier ministre du Canada Stephen Harper, Note d'information sur la Charte canadienne des droits des victimes, <http://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2014/04/03/aperçu-de-la-charte-canadienne-des-droits-des-victimes>
- xci Parlement du Canada, Loi sur la Charte des droits des victimes, <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&DocId=6510370&File=4&Language=F>
- xcii Ministère de la Justice, Fonds d'aide aux victimes, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/index.html>
- xciii Ministère de la Justice, Initiative des centres d'appui aux enfants, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/cae-cac.html>
- xciv Gouvernement du Canada, Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels, <http://www.semainedesvictimes.gc.ca/accueil-home.html>
- xcv Ministère de la Justice, *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/Y-1.5/index.html>
- xcvi Ministère de la Justice, Programme de financement des services de justice pour les jeunes, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/pfsj-jysfp.html>
- xcvii Ministère de la Justice, Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/intens.html>
- xcviii Ministère de la Justice, *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/y-1.5/>

- xcix Ministère de la Justice, Évaluation des volets de financement de l'Initiative de justice pour les jeunes, <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/11/vfijj-yjifc/index.html>
- c Ministère de la Justice, Fonds de soutien des familles, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/famil/vidf-fjic.html>
- ci *Ibid.*
- cii Ministère de la Justice, La Stratégie de la justice applicable aux Autochtones, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/index.html>
- ciii Ministère de la Justice, Fonds de renforcement des capacités, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/fc-cf/index.html>
- civ Ministère de la Justice, Groupe de travail tripartite, [http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/07/papa-acw/p2\\_5.html](http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/07/papa-acw/p2_5.html)
- cv Ministère de la Justice, Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/apc-acp/index.html>
- cvi Ministère de la Justice, Ententes sur les services d'accès à la justice dans les territoires, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/access.html>
- cvi Ministère de la Justice, Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/lo-ol/index.html>
- cvi Ministère de la Justice, *Loi sur les langues officielles*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/>
- cix Ministère de la Justice, Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions* – Présentation, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/contraventions.html>
- cx Ministère de la Justice, *Loi sur les contraventions*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-38.7/index.html>
- cxii Gouvernement du Canada, Code criminel, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/>
- cxii Ministère de la Justice, Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/lo-ol/index.html>
- cxiii CliquezJustice.ca, <http://cliquezjustice.ca/>
- cxiv Éducaloi, <http://www.educaloi.qc.ca/>
- cxv Ministère de la Justice, *Loi sur les contraventions*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-38.7/index.html>
- cxvi Ministère de la Justice, Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions* – Présentation, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/contraventions.html>
- cxvii Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, <http://www.victimesdabord.gc.ca/index.html>
- cxviii Ministère de la Justice, *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-44.6/>
- cxix Ministère de la Justice, *Déclaration canadienne des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité*, <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/guide/secn.html>
- cxix Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, <http://www.victimesdabord.gc.ca/>
- cxxi Ministère de la Justice, *Loi sur le ministère de la Justice*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/index.html>
- cxixii Bureau du Conseil privé, Conseil privé de la Reine pour le Canada, <http://www.pco-bcp.gc.ca/index.asp?lang=fra&page=information&sub=council-conseil&doc=description-fra.htm>
- cxixiii Ministère de la Justice, *Loi sur les textes réglementaires*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-22/>
- cxixiv Ministère de la Justice, *Loi constitutionnelle de 1982*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-15.html#h-38>
- cxixv Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Suite des politiques du Conseil du Trésor, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/about-apropos-fra.aspx>

- cxxvi Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Initiative de transformation de l'administration de la paye, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/remuneration-compensation/projets-projets/tpai-itap/index-fra.html>
- cxxvii Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Directive sur la gestion du rendement, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?evttoc=X&section=text&id=27146>
- cxxviii Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, <http://www.tbs-sct.gc.ca/tbs-sct/index-fra.asp>
- cxxix Services partagés Canada, <http://www.ssc-spc.gc.ca/index-fra.html>
- xxx Services partagés Canada, Initiative de transformation des services de courriel, <http://ssc-spc.gc.ca/pages/ml-crri-fra.html>
- xxxi Secrétariat du Conseil du Trésor, Normes Web pour le gouvernement du Canada, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ws-nw/index-fra.asp>
- xxxii Gouvernement du Canada, <http://www.canada.ca/fr/>
- xxxiii Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Bureau de l'écologisation des opérations gouvernementales, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/index-fra.html>
- xxxiv Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Stratégie fédérale de développement durable, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/publications/renouvelable-sustainable-fra.html>
- xxxv Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, *Les Normes d'aménagement du gouvernement du Canada relatives à l'initiative Milieu de travail 2.0*, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/amng-ftp/index-fra.html>
- xxxvi Ministère de la Justice Canada, États financiers, [http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2014\\_2015/etatfin-finstat.html](http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2014_2015/etatfin-finstat.html)
- xxxvii *Ibid.*
- xxxviii Ministère de la Justice, Tableaux de renseignements supplémentaires, [http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2014\\_2015/supp/index.html](http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2014_2015/supp/index.html)
- xxxix Dépenses fiscales du gouvernement du Canada, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>